

Assemblée Générale AIACE France à Bordeaux

page 5



En exclusivité
Entretien avec Thierry Breton,
Commissaire européen page 16

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO



Jacques Babot
Secrétaire général
AIACE-France



Thierry Breton
Commissaire
européen



Olivier Brunet
Loire-Atlantique Pays
de Loire



Michel Claessen
Var, PACA



Georges Clet
Pyrénées- Orientales,
Occitanie



Dominique Davoux
Lot-et-Garonne,
Nouvelle Aquitaine



Marie-José Dupraz
Paris, Ile-de-France



Claire Durand Miedema
Paris, Ile-de-France



Françoise Ghiani
Charente-Maritime-
Nouvelle Aquitaine



Jean Guégan
Ile-et-Vilaine, Bretagne



René Guth,
Président
AIACE-France



Francis Gutmann,
Bas-Rhin, Grand Est



Patrice Husson
Oise-Haut-de-France



Danae Penn,
Gers, Occitanie



Ambroise Perrin,
Bas-Rhin, Grand Est



Jean-Pierre Pétillon,
Secrétaire général
adjoint AIACE-France



Michèle Thozet,
Alpes-Maritimes, PACA



Isabelle Tranchant,
Hauts-de-France,
Pas-de-Calais



Philippe Tabary,
Nord, Hauts-de-France



Catherine Vieilledent,
Belgique



Jacques Vonthron,
Haute-Garonne,
Occitanie



Marie-Claude Blin
Vice-Présidente
AIACE-France

Éditeur responsable: René Guth

La revue semestrielle de l'info est publiée par l'Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne, section France, à destination de ses adhérents. Les avis exprimés dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

Collaboration artistique et photographique

La plupart des photographies et illustrations sont issues des photothèques personnelles des membres du Comité ; elles ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord expresse de leurs auteurs. La provenance des autres photos est indiquée (Office de tourisme).

La photo de couverture en page 40 est de Nicolas Babot.

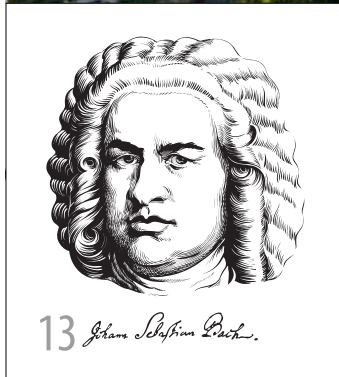
DESIGN & PRODUCTION
OIB

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

CONTACT (Attention nouvelle adresse)
Représentation de la Commission
européenne
AIACE France
52, rue de la Victoire - 75009 PARIS
07 67 61 44 43
aiace.france@wanadoo.fr
www.aiace-fr.eu

Table des matières

Le mot du Président - René Guth	4
La vie de l'AIACE France	
Bordeaux dans tous ses états ! par Jacques Babot	5
Accès aux soins en France - Accords nationaux et solution horizontale par Claire-Françoise Durand, Marie-José Dupraz	8
Nouvelles du secrétariat - Nous déménageons par Jean-Pierre Pétillon, Isabelle Tranchant , Guénolée Legros	10
Réunions régionales des Bénévoles	
Occitanie - Bram 28 juin 2023 par Georges Clet	12
Hauts-de-France - Visite du Louvre-Lens 18 octobre 2023 par Isabelle Tranchant	12
Réunions régionales	
Voyage de la Région PACA au pays de Bach par Michèle Thozet	13
Sortie Occitanie à Marseillan 9 septembre 2023 par Georges CLET	14
Journée de rencontre dans la belle ville de Rochefort Charente-Maritime par Dominique Davoux	15
L'Europe	
Pour une Europe puissance par Thierry Breton	16
Élections européennes du 9 juin 2024 - Un enjeu capital par Francis Gutmann	20
Comment réformer l'Union européenne? par Catherine Vieilledent	22
Université d'automne du Mouvement européen 5-8 octobre 2023 par Francis Gutmann	24
Nous avons fait l'Europe	
Quand l'Europe s'inscrit dans notre paysage quotidien... par Philippe Tabary	25
Welcome in Babelland ! par Patrice HUSSON	27
Où en est-on avec ITER, ce projet unique au monde ? par Michel Claessens	28
Deux pièces de théâtre Françoise Martinetto-Ghiani	30
Brèves de couloir (suite) par Jean Guégan	31
Après la vie active...	
Courons à pied, aussi longtemps que nous le pouvons par Olivier Brunet	32
Galerie Expo Photos des lecteurs par Jacques Vonthon	33
Chronique littéraire européenne	
Toutes les européennes sont-elles blondes ? par Ambroise Perrin	34
Poésie, Musique ... les Troubadours au XI ^e et XII ^e siècles par Danae Penn	36
Nouvelle de la Rédaction	
Courrier des lecteurs par Jacques Vonthon	38
Don de l'AIACE France à l'Ukraine par Michèle Thozet	38
Dernière minute	
Informations fiscales récentes par Marie-Claude Blin et Jacques Barbot	39



Au moment d'écrire ces lignes, les marchés de Noël ouvrent leurs portes et il nous reste un gros mois avant de quitter l'année 2023. La regretterons-nous ? Si nous scrutons l'année finissante à l'aune de la situation macroéconomique, sociale, des conflits sur la scène internationale et des résultats électoraux en Europe - Pologne exceptée - 2023 ne restera pas un grand cru dans les annales de l'Histoire.

Qu'en est-il au niveau de l'AIACE ?

Pas de place à la sinistrose. Les lignes se sont mises à bouger au second semestre. La réforme des plafonds de remboursement de certaines catégories de soins vient d'entrer en vigueur. Un premier pas longtemps attendu, annonciateur d'un deuxième paquet plus ambitieux de révision des DGE qui devrait suivre l'an prochain. Vous pourrez aussi constater que la « méthode » a bien fonctionné malgré l'avis de gros temps inflationniste et ses contrecoups sociaux dans l'Union.

La Commission renouvellera ce 14 décembre avec l'AIACE Internationale le premier accord de collaboration datant de 2008. Notre place d'association représentative de tous les anciens membres du personnel des institutions européennes et d'intermédiaire privilégié entre la Commission et les pensionnés pour la défense de nos intérêts communs s'en trouve solennellement réaffirmée. A nous de faire prospérer cet outil de collaboration renforcée.

L'engagement de votre section n'a pas faibli. Le survol du sommaire avec sa grande variété de rubriques abordées devrait vous rassurer sur notre dynamisme collectif.

La section a connu une croissance nette de plus 30 membres. Le seuil des 1500 affiliés devrait être atteint lorsque nous nous reverrons en assemblée générale à Bordeaux en mai 2024. Et, cerise sur le gâteau, notre santé financière se renforce. Notre section peut maintenant aborder sereinement le prochain grand projet de modernisation : la refonte du site internet. Il devra interagir avec celui de l'international dans le but de rendre notre travail plus performant et de vous offrir des outils vraiment « user friendly ». Une société spécialisée se verra confier avant les fêtes la conception de notre nouveau site web qui sera présenté à la prochaine assemblée générale. Il nous faudra aussi trouver les voies et moyens de faire vivre en région et au niveau national les groupes de bénévoles dont l'effectif a doublé depuis le séminaire à Nantes. Le but n'a pas changé : fermer les trous dans la raquette par une meilleure couverture du territoire afin que nos relations ne passent pas exclusivement via des visioconférences ou des contacts téléphoniques. Place à l'humain avais-je affirmé dans l'éditorial précédent. Nous continuons dans cette voie. Les prix exorbitants de l'hôtellerie parisienne depuis le mondial de rugby, et qui perdureront à cause des Jeux olympiques, nous ont donné l'occasion de décliner cette philosophie autrement. Plutôt que de plomber le budget des frais de déplacement, le comité vient de se réunir à Rennes. Cette délocalisation a permis une rencontre chaleureuse avec les adhérents bretons. Au printemps, nous rééditerons cette démarche d'ouverture en organisant la réunion du comité dans la délégation Rhône-Alpes. Enfin, il ne vous aura pas échappé que le 9 juin 2024 se tiendront les élections européennes.



Un évènement capital dont nous ne voudrions pas être absents ; l'INFO 48 fera la part belle aux thématiques européennes de campagne. La section, qui est membre du Mouvement Européen France, soutiendra ses projets dans les territoires où nos adhérents s'impliquent déjà individuellement dans des actions de campagne afin d'inciter nos compatriotes à exercer leur droit de vote.

Ajoutons qu'en janvier, nos bureaux s'établiront au 52, rue de la Victoire, à Paris IX^{ème}, à la Représentation de la Commission. Une adresse qui en dit long !

Vaste programme ! L'année 2024 s'annonce prometteuse en défis nouveaux. Mais avant cela, je vous souhaite un repos bien mérité en famille, autour du sapin de Noël suivi d'un réveillon pétillant sans oublier « ein guter Rutsch » dans l'année nouvelle en bonne santé ! ■

René Guth

Bordeaux dans tous ses états ! par Jacques Babot

Depuis quelques jours une nouvelle incroyable circulait dans les rues étroites du quartier Saint-Michel, le nouveau quartier en vogue, mais aussi le long du quai des Chartrons, à l'architecture aux airs de Marais parisien, empire des négociants viticoles et, pour finir, à Mériadeck, le quartier au passé sulfureux devenu l'ancre des fonctionnaires !

C'est à un bâtiment à l'architecture monumentale, mais très élégante, que nous mène finalement cette incroyable nouvelle :

Ce qui n'était qu'une rumeur il y a quelques semaines est devenu réalité lorsque le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset, a accepté de recevoir l'AG 2024 de AIACE France dans l'hémicycle de l'Hôtel de région (déjà largement pavoisé aux couleurs de l'Europe !).

Notre Assemblée générale aura donc lieu le **jeudi 30 mai 2024 de 9h00 à 18h00** dans la salle plénière de l'Hôtel de Région au centre-ville (Quartier Mériadeck) de Bordeaux. Alors que les élections européennes du 9 juin approcheront à grands pas, l'AG sera l'occasion, une semaine avant, de discuter des défis en perspective pour l'Union européenne et des enjeux de ces élections.



Basilique Saint-Michel © Vincent Bengold



Bordeaux Fête le Vin 2018 © Vincent Bengold



Bordeaux Fête le Vin 2018 © Vincent Bengold



Cabane 171 sur la plage du Cap Ferret © David Remazeilles



Cave de La Cité du Vin © Teddy Verneuil @lezbroz



Chateau d'Agassac © Clement Pamelard



Chateau Margaux © Piccol



Dune du Pilat © David Remazeilles

Bordeaux dans tous ses états !

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA JOURNÉE DU JEUDI 30 MAI

8h30 à 9h00	Accueil des participants, enregistrement
9h00 à 10h00	Allocutions de bienvenue
10h00 à 11h00	Intervenants de la Commission européenne et/ou du Parlement européen (en présentiel ou par vidéo)
11h00 à 11h15	Pause-café
11h15 à 12h15	Table ronde
12h15 à 14h00	Déjeuner (buffet offert sur place aux participants)
14h00 à 16h00	AG formelle (Trésorerie, rapport annuel, etc. ...)
16h00 à 17h00	Débats et vote des résolutions
17h00 à 17h30	Allocutions de clôture

Les vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin 2024 seront consacrés à des activités touristiques en cours de sélection.

Pour stimuler votre appétit de découverte, voir le site de l'office de tourisme : <https://www.bordeaux-tourisme.com>

Entre autres possibilités :

- Visite d'un vignoble près de Bordeaux
- Visite guidée du cœur historique de Bordeaux
- Visite de la Cité du vin <https://www.laciteduvin.com/fr>
- Bassins des lumières (immersion multimédia à la base sous-marine de Bacalan) <https://www.bassins-lumieres.com/fr>
- Dîner le jeudi 30 mai dans un lieu encore à déterminer. ...
- Et plus encore !

Plusieurs hôtels 3, 4, 5 étoiles avec quota de réservation à prix préférentiels vous seront proposés à 10/15 minutes à pied ou 5 minutes en tram du lieu de l'AG.

Compte tenu des prix assez élevés de l'hôtellerie à Bordeaux, les réservations devront être effectuées le plus tôt possible.

Remarque : Notre Assemblée générale ainsi que les activités touristiques se tiendront une semaine avant le scrutin des européennes en France (9 juin).

Tous à vos agendas pour noter votre présence à Bordeaux du 30 mai au 1^{er} juin 2024!

Toutes les informations utiles pour votre inscription vous seront envoyées bien évidemment par voie postale et par courriel avant la fin de l'année. ■



Villa Arcachonnaise © David Remazeilles



Degustation vin et fromage © Deepix



Cité du Vin et Sicambre © Alban Gilbert

Les activités touristiques du 31 mai au 1^{er} juin 2024



Scenes de vie © Nicolas Duffaure



Quais de Bordeaux © Vincent Bengold



Saint-Emilion © Vincent Bengold



Porte Cailhau © Deepix



Domaine de Chevalier © Vincent Bengold



Domaine de Chevalier © Vincent Bengold



Rue Vital Carles © Nicolas Duffaure



Scenes de vie © Nicolas Duffaure

Accès aux soins en France

Accords nationaux et solution horizontale

par Claire-Françoise Durand
Marie-José Dupraz

Il n'est plus besoin de rappeler les difficultés d'accès aux soins rencontrées par les affiliés RCAM en France (refus de prise en charge, chèque de caution, impossibilité d'accès au dossier médical partagé. . .) ni les démarches déjà engagées par l'AIACE-France, dont notre Rapport de mars 2021, qui proposait une solution.

En revanche, les évolutions récentes méritent d'être soulignées : de nouveaux accords nationaux (pas en France encore mais nous gardons espoir), une réelle prise de conscience par la DGHR de la problématique et la recherche d'une solution horizontale en lien avec le système de coordination.

1. les accords nationaux.

L'accord conclu aux **Pays-Bas** avec une assurance privée néerlandaise, qui prend en charge les affiliés, fonctionne bien. Les accords conclus dans les plus importantes régions d'**Espagne** avec le secteur hospitalier public assurent l'égalité de traitement avec les nationaux quant à l'accès et les prix. L'accord en **Italie** avec le secteur public est en cours de finalisation ; les affiliés RCAM disposeront de la carte nationale et les frais pris en charge par l'assurance publique de santé italienne seront remboursés par le RCAM.

Une avancée voit aussi le jour en **Belgique** pour les actifs et retraités. Un accord est pratiquement au point avec les autorités belges en vue de l'intégration du RCAM, de manière équivalente aux mutuelles belges, dans le

système « Mycarenet », qui permettra la transmission directe au RCAM des factures des soins des affiliés pour les consultations des médecins généralistes, avant d'être étendu aux autres secteurs de santé. Ceci assurera l'égalité des frais facturés avec les nationaux et répond à une numérisation grandissante en Belgique (fini les feuilles de soins !). La solution recherchée au **Luxembourg** suit une voie différente : ce seraient des accords individuels avec les hôpitaux, comme cela se fait déjà en Belgique, aux fins de pallier des coûts très élevés.

Tous les accords conclus avec une instance nationale, privée ou publique selon le système national, reprennent le même schéma : mise à disposition des affiliés de la même carte que celle des nationaux, prise en charge des affiliés par l'instance nationale qui transmet leurs frais au RCAM pour qu'il rembourse, soit cette dernière, soit l'affilié s'il les a payés. Ainsi l'accès aux soins et les prix facturés répondent aux mêmes conditions que pour les nationaux **et les affiliés n'ont plus à présenter de demandes de remboursement, ni de demandes de prise en charge.** C'est ce que nous cherchons à obtenir par un accord avec la France.

Et la France alors ? Lors de l'AG de l'AIACE-Internationale en avril 2023, le PMO a souligné la charge de travail que représente la conclusion de tels accords et n'a pas voulu s'engager sur un calendrier. Il réserve la conclusion d'accords aux Etats avec un grand nombre d'affiliés et où la numérisation du système national est

poussée, ce qui correspond, selon nous, au cas de la France. Donc nous gardons espoir.

2. Pour une solution horizontale.

En parallèle, le PMO et la DGHR engagent une réflexion nouvelle sur les possibilités d'une solution s'appliquant à tous les Etats, ainsi qu'il a été explicité lors de l'AG sus-mentionnée. Elle démontre une réelle **prise de conscience des difficultés** rencontrées par tous les affiliés RCAM ainsi que **de la nécessité de leur garantir un « accès non-discriminatoire aux systèmes de santé dans les Etats membres »**. Dans cette ligne, le CGAM (comité de gestion du RCAM) a émis un Avis adressé à la DGHR sur l'« actualisation » du RCAM dans lequel il souligne l'atteinte au principe de libre circulation découlant de l'absence de traitement égalitaire pour les affiliés RCAM quant à l'accès aux soins et aux prix facturés et affirme **« qu'il apparaît contradictoire de maintenir au cœur de la construction européenne un îlot de discrimination en matière de couverture sociale »** ; nous avons avancé les mêmes arguments dans notre Rapport de mars 2021.

La nouveauté de la démarche réside en ce qu'elle **vise à prendre appui sur les instruments créés pour le fonctionnement du système de coordination des sécurités sociales nationales**, décrit ci-dessous¹ et que les travaux vont être menés de manière conjointe par la DGHR et la DGEMPL en charge du système.



Deux piliers sont à l'étude :

❶ La possibilité d'un **document visant notamment à faciliter la reconnaissance du RCAM** ; ... pour l'instant pas plus de précision. Ce serait la carte européenne d'assurance maladie², un document spécial ou la même carte que les nationaux. Nous estimons que **ce point est central car c'est cela qui garantira l'égal accès aux soins ou non**.

❷ La mise à disposition du **RCAM par les Etats membres de la plateforme commune qu'ils utilisent pour gérer le système de coordination**, à savoir un système informatique qui permet à tous les Etats membres d'échanger sur les frais maladie engendrés par les ressortissants bénéficiant du système de coordination. Par cette plate-

forme, nos frais engendrés en France pourraient être transmis directement au RCAM pour remboursement.

Cette nouvelle orientation va dans le sens de la solution que nous avons proposée dans notre Rapport : la conclusion d'« un accord s'appuyant sur les structures et s'inspirant des modalités du système de coordination en France » avec, comme pour les ressortissants en bénéficiant : mise à disposition de la carte vitale, paiement de nos frais par l'Assurance maladie et remboursement par le RCAM, tout cela géré par le même Centre National des Soins à l'Etranger. Nous allons continuer à œuvrer pour la conclusion d'un accord avec la France et suivre l'approfondissement des nouvelles réflexions sus-mentionnées. ■

1- Le système de coordination des sécurités sociales nationales, fondé dans les années 70, est régi par le Règlement 883/2004, qui met en œuvre le principe de libre circulation et d'égalité de traitement en matière d'accès aux soins. Il concerne les ressortissants de l'Union qui résident dans un Etat mais sont affiliés dans un autre Etat, par ex. parce qu'ils y ont travaillé. Il prévoit que leurs frais de maladie sont pris en charge par la caisse maladie de l'Etat de résidence (paiement direct aux hôpitaux et remboursement direct aux patients dans les mêmes conditions que les nationaux), frais qui lui sont remboursés par la caisse de l'Etat d'affiliation.

2- La carte européenne d'assurance maladie est accordée à tous ressortissants de l'Union et permet, dans certaines conditions, la prise en charge des frais maladie d'urgence lors d'un voyage dans un pays de l'Union autre que celui de sa résidence, frais qui seront remboursés par la caisse maladie de l'Etat d'affiliation.

Nouvelles du secrétariat

par Jean-Pierre Pétillon,
Isabelle Tranchant, Guénolée Legros

Nous déménageons



Isabelle et Guénolée au travail dans l'ancien bureau

Cela fait maintenant des lustres – en tout cas très longtemps – que l'AIACE France a pour adresse officielle le 12 avenue d'Eylau à Paris 16^{ème} et que notre secrétariat est hébergé dans des locaux appartenant à la Délégation de l'Union européenne auprès de l'OCDE et de l'UNESCO. Cette adresse correspond à un magnifique immeuble avec une très belle entrée protégée par un portail métallique. Depuis cette entrée, la vue vers la place du Trocadéro, vers le Palais de Chaillot et, à l'arrière, vers la Tour Eiffel, est magnifique.

Hélas, il faudra vous y habituer ! Notre secrétariat déménagera sous peu et s'installera dans les nouveaux locaux de la Représentation de la Commission européenne auprès de la France, au 52 rue de la Victoire Paris 9^{ème}.

Il est vrai que des travaux devaient être entrepris depuis de très longs mois dans les locaux de la délégation et que le chantier a été sans cesse retardé. Cela rendait notre situation de plus en plus précaire et il nous fallait trouver un autre point de chute pour notre secrétariat. Il était prévu qu'il puisse être hébergé par les services de la Commission européenne à Paris. Mais rien n'était fait, rien n'était gravé dans le marbre.

La Représentation de la Commission a quitté depuis longtemps ses locaux du 288 boulevard Saint Germain pour s'installer provisoirement dans un espace restreint avant d'intégrer très récemment (tout comme le Parlement européen) des locaux neufs et spacieux au 52 rue de la Victoire. Économies obligent, ces bureaux modernes sont sur le mode dit « open space » ou « plateau ouvert » en bon français.

Guénolée Legros, notre secrétaire, disposera d'un bureau, d'un ordinateur et d'une armoire. Guénolée ne regrettera pas pour autant son actuel lieu de travail de type « chambre de bonne » au 6^{ème} étage. Définition de Wikipédia : « Pièce aménagée dans les derniers étages des immeubles bourgeois pour l'hébergement de la domesticité avec un point d'eau pour tout l'étage le quel n'est accessible que

par un escalier de service ». Par chance, un (vraiment très) petit ascenseur permettait à Guénolée de rejoindre le 6^{ème} et dernier étage. De la fenêtre de son bureau, elle avait une vue imprenable sur le toit de l'immeuble en face.

Notre secrétariat disposait de deux pièces mais, au fil des ans, y ont été stockées toutes nos archives papier. Ainsi se sont accumulés les factures et notre comptabilité, les anciens exemplaires de l'annuaire des membres, les bulletins d'adhésion, les numéros de l'INFO, du VOX, de l'ECRIN, les échanges très nombreux entre le secrétariat et les adhérents, entre l'AIACE France et l'Internationale, le tout remontant au début des années 1990, c'est-à-dire plus de trois décennies d'archives papier. S'il est sympathique et intéressant de conserver toute cette littérature, il n'est pas certain que le RGPD et notre Charte de confidentialité soient bien respectés sous l'angle des durées de conservation. Il fallait donc faire un tri, un tri sévère et complet. Dans la mesure où nous ne pourrions transférer dans les locaux de la Commission européenne que six ou sept cartons de déménagement contenant la comptabilité (à garder en cas de contrôle fiscal) et, pour le travail de tous les jours, les coordonnées de nos adhérents et



la comptabilité de l'année, sans oublier les fournitures de bureau, le tout devant tenir dans une armoire à cinq étagères, il fallait se retroucher les manches et faire preuve de réalisme.

De ce fait, avec Isabelle Tranchant et Guénolée, nous nous sommes lancés à la mi-octobre, pendant quatre jours, dans l'opération d'exhumation et d'analyse des archives se trouvant dans des classeurs, des boîtes de classement, parfois un peu poussiéreux, pour faire le tri des pièces indispensables à garder. Tout ce qui ne pourra intégrer les locaux de la RP a été placé dans des sacs qui seront enlevés et détruits par une société spécialisée dans la destruction d'archives contenant des données personnelles.

Reste encore l'étape du déménagement, pour lequel des bras volontaires sont les bienvenus.

À l'avenir, il nous faudra migrer – tout comme les services de la Commission l'ont déjà fait – vers des archives totalement électroniques, en ne conservant qu'un



Isabelle Jean-Pierre et Guénolée font le tri des archives indispensables à garder !

minimum d'archives papier. Cela nous demandera une certaine discipline et sans doute aussi un petit changement de méthode de travail et de conservation des documents. De toutes les façons, nous n'avons pas le choix.

À bientôt pour les nouvelles aventures de notre secrétariat dans ses nouveaux locaux. ■

Le secrétariat sera logé dans ce bâtiment



52, rue de la victoire Paris 9^{ème}
© VERSO by Victoire centre de conférences

A noter

Le numéro de téléphone **07 67 61 44 43** et l'adresse courriel **aiace.france@wanadoo.fr** auxquels il est possible de contacter le secrétariat ne changeront pas.

Les jours de permanence restent les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 heures 30 à 13 heures.

En dehors des heures de permanence, un suivi des messages téléphoniques et courriels est assuré sur une base régulière par des bénévoles. Les urgences sont traitées en priorité.

Occitanie - BRAM | 28 juin 2023

par Georges Clet

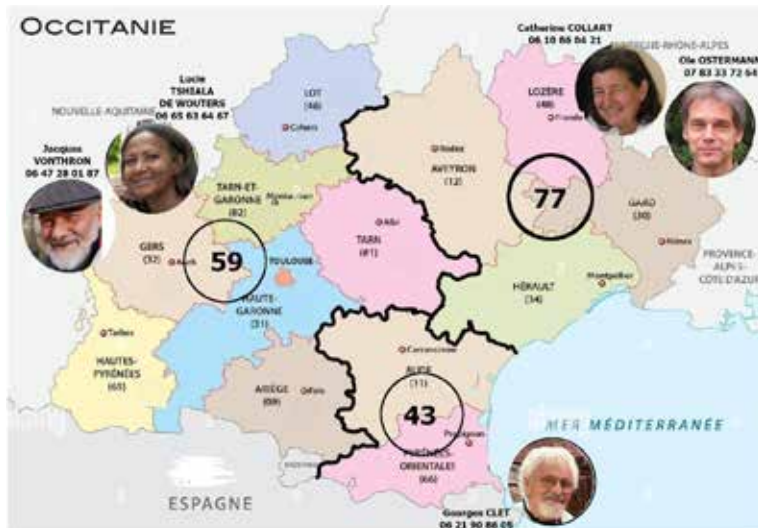
À l'invitation de Lucie, le Team Bénévole Occitanie (TBO) s'est réuni autour d'une sympathique collation dans la superbe demeure de notre hôte.

L'objectif principal de cette réunion était de faire connaissance (deux nouveaux bénévoles) et d'organiser la répartition des compétences géographiques dans la région Occitanie. Nous avons pu aussi prendre connaissance de ce qui s'était dit lors du séminaire de formation des bénévoles à Nantes.

À l'occasion de cette rencontre, nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle recrue, Catherine, ce qui fait que la

région compte maintenant 5 bénévoles pour 181 adhérents. ■

LES BÉNÉVOLES DE L'OCCITANIE



Hauts-de-France Visite du Louvre-Lens | 18 octobre 2023

par Isabelle Tranchant

Par une belle matinée ensoleillée, c'est un petit groupe de 11 personnes (dont une bénévole de l'Île-de-France) qui s'est retrouvé sur le parvis du musée du Louvre-Lens pour une visite guidée d'une heure et demie.

La visite s'est concentrée sur la Galerie du temps, où sont exposés, selon une présentation chronologique (du 4^e millénaire avant notre ère jusqu'au milieu du 19^e siècle), plus de 200 chefs-d'œuvre prêtés par le Louvre et le musée du quai Branly – Jacques Chirac. Le guide nous a fourni de nombreuses explications très instruc-

tives et a répondu à nos nombreuses questions.

Le repas qui a suivi, dans la partie « brasserie » de l'Atelier du Cerisier, à quelques pas du musée, a été l'occasion d'échanges de vues sur l'actualité internationale, nos parcours professionnels, nos projets et nos diverses activités associatives, sportives et autres depuis la retraite. Ce déjeuner a réjoui nos regards... autant que nos papilles.

C'était la première sortie dans la région depuis la crise du Covid-19. Enthousiastes, nous nous sommes



La Dentellière - Johannes Vermeer

promis, à la fin du repas, d'organiser d'autres sorties dans la région, à compter du printemps prochain. Nous avons déjà quelques idées pour ces prochaines visites. ■

Voyage de la Région PACA au pays de Bach

par Michèle Thozet

Le 16 juin dernier, nous voilà partis pour Leipzig aux aurores car la Lufthansa avait sensiblement avancé l'heure du vol. À peine installés à l'hôtel, c'est la première découverte de la ville à travers ses passages. Au début du XX^e siècle, de nombreuses ruelles de la ville furent transformées en maisons de foire, tels de véritables caravansérails saxons. Pour exposer les marchandises, selon les secteurs, la ville créa de petits îlots mercantiles avec magasins, bureaux et passages appropriés. Nous y retournerons pour une visite guidée du Musée Bach et des églises Saint-Nicolas et Saint-Thomas où Bach, au sommet de sa gloire, fut nommé cantor et directeur musical.

Le soir, malgré la fatigue de la journée, nous nous rendons à l'église Saint-Nicolas pour écouter notre premier concert de Bach « Selig sind die Toten » : on pourrait dire que ce chœur où se mêlaient les voix cristallines de jeunes garçons et les voix plus graves d'adolescents était absolument magnifique, mais c'était bien au-delà des mots !

Le lendemain, visite à Dresde, sous la houlette d'un excellent guide, de la Galerie de peinture des Maîtres anciens, qui nous dévoilera des œuvres de Bellotto, Cranach, Véronèse et Raphael, dont « La Madone Sixtine ». Une journée n'aura pas suffi pour découvrir les richesses de cette ville presque entièrement détruite pendant la guerre sous les bombardements alliés. Mais nous avons eu le temps de visiter la cathédrale baroque datant du XVIII^e siècle, ancienne église catholique de la cour ainsi que « la Voûte verte », accumulation stupéfiante de trésors d'orfèvrerie, de la Renaissance au classicisme.

Le soir, ce sera le « Grand concert » dans la grande salle du Gewandhaus, avec des œuvres de Bach bien sûr mais aussi de Malher. Nous nous souviendrons longtemps d'un concerto pour pia-

no de Saint-Saëns donné par le grand pianiste chinois, Lang Lang.

Le dernier jour, nous prenons la route pour Weimar, ville de Goethe et de Schiller, où nous visiterons la place du marché, l'église Saint-Pierre-et-Paul sans oublier les maisons de Goethe et Schiller. Nous terminerons ce merveilleux périple par la visite guidée du Musée du Bauhaus, école d'architecture et d'arts fondée en 1919 par Walter Gropius, et par la messe en si mineur de Bach à l'église Saint-Thomas.

Nous quitterons Leipzig pour Nice, Lyon, Vienne et Paris, heureux d'avoir vu et entendu tant de beauté. Certains d'entre nous se sont promis de retourner visiter Dresde, « la Florence de l'Elbe ». ■



Notre groupe "Région PACA"



Le pianiste Lang Lang au Gewandhaus à Leipzig



Cathédrale de Dresde

Sortie Occitanie à Marseillan 9 septembre 2023



Le port de Marseillan (Hérault)

Cette année, les 41 personnes inscrites pour la sortie de la section Occitanie avaient rendez-vous dans les installations de la Maison Noilly Prat à Marseillan. Ce village est un authentique et charmant petit port de pêche situé sur l'étang de Thau, dans le département de l'Hérault.

Au programme de la matinée, nous avons une conférence-débat sur la question des flux migratoires en Europe. À cette occasion, nous avons invité, pour en débattre, le journaliste Jean Quatremer, correspondant à Bruxelles du journal Libération et participant bien connu à l'émission 28 minutes de la chaîne de télévision Arte. Après une présentation fort bien documentée, notre invité nous a captivés avec une analyse critique et pertinente



Conférence flux migratoires

de ce sujet difficile et ô combien actuel. S'en est suivi un échange d'idées très productif.

Difficile de stopper notre orateur, mais l'heure tournant, et les estomacs se manifestant, il était temps d'aller déguster, en guise d'apéritif et avec un petit verre de Spritz, les fameuses Spéciales Tarbouriech. La particularité de ces huîtres est que, pour pallier l'absence de marée dans l'étang de Thau, leur inventeur a eu l'idée d'un système simulant les marées. Les coquillages exposés tantôt à l'eau puis à l'air libre et au soleil, sont contraints de faire travailler leur muscle pour conserver leur eau. Cela leur donne une texture charnue et ferme très appréciée des gourmets.

Après cette mise en bouche très iodée, nous nous sommes retrouvés pour un sympathique déjeuner sur la terrasse ensoleillée d'un petit restaurant du port.

La journée s'est poursuivie par la visite des chais de la Maison Noilly Prat, spécialisée dans la fabrication du vermouth, boisson conçue à

partir d'un mélange de vins, de macération d'épices et servant de base pour de nombreux cocktails. C'est au milieu des tonneaux et des foudres que nous avons écouté avec intérêt notre guide nous expliquer les secrets et l'histoire de la maison.



Visite d'une cave à vin

Avant de nous séparer, tard dans l'après-midi, nous avons été invités à déguster, avec modération bien sûr, les différents Vermouths de la maison qui étaient les boissons favorites de la Reine Elizabeth II et de James Bond. Aux dernières nouvelles, tous les participants ont réussi à regagner leur domicile !

Un grand merci à notre collègue Kathleen Vande Walle pour l'organisation sans faille de cette belle journée. ■

Journée de rencontre dans la belle ville de Rochefort | Charente-Maritime

par Dominique Davoux

C'est par une belle journée ensoleillée qu'une vingtaine de membres de l'AIACE de la région Nouvelle-Aquitaine se sont retrouvés le 17 octobre à Rochefort. Tous les ingrédients étaient présents pour faire de cette rencontre un succès.

Après s'être donné rendez-vous sur la place Colbert (où fut tourné le film de Jacques Demy "Les Demoiselles de Rochefort"), nous avons commencé notre journée par la visite du Musée de la Corderie. Ce musée retrace l'histoire de la fabrication de cordages à la grande époque de la marine à voile et le sauvetage architectural du bâtiment tout en longueur de la corderie, construite à la demande de Louis XIV. Le saviez-vous ? Ce bâtiment de 374 mètres de long permettait de tresser des cordes longues d'une encablure (200 mètres environ) et des cordages qui, pour certains, pesaient plus de 7 tonnes !

Après cette visite, nous avons eu le plaisir de découvrir le restaurant Vivre(s) du chef Grégory Coutanceau où nous fut servi un déjeuner gastronomique accompagné des vins et apéritif du cru.

À cette occasion, il fut temps de rappeler le rôle de l'AIACE et de présenter les trois bénévoles présents de la région, en l'absence malheureusement de Jacques Babot, empêché ce jour-là. Nous avons pu également

annoncer la tenue de l'assemblée générale 2024 de l'AIACE dans la belle ville de Bordeaux, fin mai ou début juin, accompagnée d'un programme touristique. Un appel est lancé aux bonnes volontés de la région pour contribuer à l'organisation de cette journée ! Pour leur part, les participants exprimèrent leur souhait de revivre une journée similaire de rencontre et de découvertes insolites de lieux de notre région.

Enfin, la journée se clôtura par les visites parallèles du "Conservatoire du Bégonia" pour les amoureux des fleurs et par la visite du "Musée du Commerce d'autrefois" pour les nostalgiques de la balance "Roberval" et du zéro plastique.

Visiter ce musée, c'est comme rentrer dans la machine à remonter le temps. La reconstitution des magasins, coiffeur, cabinet médical, bistrot est extrêmement riche par la quantité des objets exposés qui restituent une vision fidèle de la vie d'autrefois.

Mais dans le cas de notre groupe, c'est la reconstitution de l'école qui a suscité le plus grand intérêt : l'ancienne carte de France a réveillé des nombreux souvenirs et a permis à deux de nos participants de se découvrir un passé commun.

Ce fut donc au terme d'une journée dense en découvertes et en plaisir de se rencontrer et d'échanger avec d'anciens collègues que nous nous sommes séparés avec l'engagement de renouveler cette expérience, dans d'autres recoins de notre très vaste Nouvelle-Aquitaine ! ■



Les demoiselles de Rochefort



Groupe Nouvelle Aquitaine à Rochefort

Visiter ce musée, c'est comme rentrer dans la machine à remonter le temps. La reconstitution des magasins, coiffeur, cabinet médical, bistrot est extrêmement riche par la quantité des objets exposés qui restituent une vision fidèle de la vie d'autrefois.

Mais dans le cas de notre groupe, c'est la reconstitution de l'école qui a suscité le plus grand intérêt : l'ancienne carte de France a réveillé des nombreux souvenirs et a permis à deux de nos participants de se découvrir un passé commun.



La Corderie

Pour une Europe puissance

par Thierry Breton



Depuis 2019, chaque seconde de mon action comme Commissaire européen au marché intérieur a été consacrée à faire de notre continent une Europe puissance, plus autonome et souveraine. Face aux crises d'une violence inouïe que nous avons dû affronter, j'ai constaté à quel point nous pouvons avancer lorsque nous sommes unis, en Européens. Aujourd'hui, face au risque de périphérisation de l'Europe, nous ne pouvons pas nous résigner à être un simple pion dans l'échiquier géopolitique entre les États-Unis et la Chine. Œuvrer pour une Europe puissance, c'est défendre nos intérêts et mettre fin à une certaine naïveté. Souhaiter une Europe qui maîtrise le vocabulaire de la puissance, cela ne signifie pas céder au repli nationaliste

ni à l'égoïsme autarcique. C'est vouloir que l'Europe réaffirme son leadership en utilisant tous ses outils – existants, en cours d'élaboration ou à venir – pour défendre ses positions dans un monde toujours plus polarisé.

❶ Une Europe puissance qui réaffirme de manière proactive son rôle et ses intérêts sur la scène géopolitique et géostratégique

Pour parler le langage de la puissance, l'Europe doit disposer de capacités géopolitiques et de défense. À ce titre, **la coopération européenne en matière de défense a connu un sursaut inédit** depuis l'agression de l'Ukraine par la Russie. Avec le programme ASAP, nous encourageons la montée en puissance industrielle de la production de

munitions. Ces deux dispositifs complètent le Fonds européen de défense qui, avec une enveloppe de 8 milliards d'euros pour la période 2020-2027, encourage la coopération entre les acteurs de la recherche et les entreprises, y compris les PME, dans la recherche et le développement de technologies et d'équipements de défense de pointe. **Qui aurait pu croire il y a encore un an que l'UE adopte, en un temps record, deux instruments financiers innovants pour renforcer sa base industrielle de défense et permettre une plus grande intégration du marché européen dans le domaine ?**

Afin que l'Europe s'affirme sur la scène géostratégique, nous avons voulu investir dans les infrastructures numériques, notamment avec le déploiement d'un "bouclier cyber" par le biais d'un réseau de centres d'opérations de sécurité (SOC) qui augmentera notre capacité à détecter les signaux faibles des cyberattaques. Nous avons également veillé à renforcer la cyberprotection de nos acteurs économiques stratégiques en obligeant des entités à mieux gérer leurs cyber risques de manière plus harmonisée dans l'ensemble du marché unique

(directive NIS2). Aussi, le Cyber Resilience Act (en trilogie actuellement) introduit la cybersécurité dès la conception des produits et logiciels mis sur le marché unique qui, dans une large mesure, n'étaient soumis à aucune obligation en la matière. Ce faisant, **nous renforçons la solidarité, la gestion concertée des crises et les capacités de réaction des États membres.** Dans cette Europe que nous voulons géopolitique, nous avons également investi dans des infrastructures de télécommunications 5G sécurisées, des infrastructures de communication quantique avec EuroQCI et des infrastructures de communication spatiale stratégiques avec IRIS². **Avec IRIS², l'Europe confirme qu'elle est une puissance spatiale civile mais aussi militaire.** Les efforts et l'énergie déployés au niveau européen pour faire avancer cette initiative à une vitesse record reflètent l'importance de l'espace dans un environnement géostratégique de plus en plus contesté. IRIS² fournira une connectivité à l'ensemble de notre continent, y compris aux régions qui ne bénéficient pas actuellement de l'internet à haut débit, ainsi qu'à l'ensemble de l'Afrique, en utilisant les orbites nord-sud de la constellation.

② Une Europe puissance qui fixe ses propres règles du jeu en matière numérique

L'Europe a été pionnière dans la réglementation des plateformes



en lignes et la régulation de l'intelligence artificielle. Pour parler le langage de la puissance, j'ai voulu que l'Europe fixe ses propres règles du jeu. Nous avons donc choisi d'organiser et de **restaurer la confiance et la sécurité dans l'espace numérique avec des droits, des obligations et des garanties clairs grâce au nouveau règlement sur les services numériques (DSA).** Le DSA est désormais juridiquement contraignant pour 19 très grandes plateformes en ligne et moteurs de recherche, et nous constatons déjà des changements en ligne : de nouveaux mécanismes de signalement des contenus illégaux, une plus grande transparence des publicités et davantage d'options pour les utilisateurs. Le DSA est là pour protéger la liberté d'expression contre les décisions arbitraires et, en même temps, pour protéger nos citoyens et nos démocraties

contre les contenus illégaux. C'est aujourd'hui plus que jamais une nécessité – au regard du conflit au Proche-Orient et de la résurgence du terrorisme sur notre sol européen. Et parce que nous savons que certaines grandes plateformes en ligne utilisent leur pouvoir de marché pour donner à leurs propres produits et services un avantage déloyal et ainsi empêcher les concurrents d'émerger et de créer de la valeur ajoutée et des emplois, nous avons adopté un **règlement sur les marchés numériques (DMA).** Il prévoit des obligations et des interdictions simples et claires pour les « gatekeepers » afin de favoriser l'innovation, la compétitivité et la résilience du marché unique. Ces "gatekeepers" – ou contrôleurs d'accès – désormais officialisés depuis début septembre 2023 doivent ainsi se conformer aux règles contre "l'auto-référencement",



pour une interopérabilité totale des plateformes de messagerie et une protection renforcée des données des utilisateurs, ainsi qu'à d'autres dispositions du DMA.

Par ailleurs, nous avons également élaboré le premier cadre réglementaire complet au monde concernant l'Intelligence Artificielle (IA). L'IA offre de grandes possibilités aux citoyens européens et aux entreprises, mais elle peut aussi être utilisée d'une manière qui va à l'encontre de nos principes, de nos valeurs et de nos droits. Nous avons donc décidé d'agir rapidement, en alliant sécurité et innovation. Notre approche par les risques encourage l'innovation tout en offrant une sécurité juridique aux développeurs et aux utilisateurs d'IA et permet aux citoyens européens d'utiliser en toute confiance des systèmes d'IA innovants. Surtout, notre cadre réglementaire interdit les

cas d'utilisation de l'IA comme la notation sociale, par exemple, utilisée en Chine, et qui ne sont pas conformes à nos principes.

③ Une Europe puissance pour qui la politique industrielle n'est plus un tabou

Dans le domaine industriel, ce mandat a marqué collectivement la fin de la naïveté. Lors de la pandémie, nous avons appris que la recherche scientifique seule ne suffit pas, qu'il n'y a pas de stratégie industrielle sans usines et qu'en fin de compte, sans une base manufacturière solide, la sécurité de l'approvisionnement, la capacité d'exportation et la création d'emplois en Europe sont menacées. Ainsi, la formidable montée en puissance de l'Europe dans la production de vaccins est un excellent exemple de l'unité européenne, mais aussi de l'importance de la capacité de fabrication dans la politique industrielle et de la nécessité de

disposer des bons outils pour sécuriser nos chaînes d'approvisionnement. Les usines de vaccins européennes ont joué un rôle déterminant dans la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19. Soutenues par la "Task Force" que j'ai menée au sein de la Commission, elles ont en effet produit environ 3 milliards de doses de vaccins, les deux tiers étant exportés vers 167 pays. Si nous avons pu faire face aux restrictions imposées par la loi américaine sur la production de défense (DPA) c'est parce que nous disposions d'une capacité de fabrication et donc d'un levier de négociation nous permettant de sécuriser nos chaînes d'approvisionnement via un mécanisme d'autorisation des exportations.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas prétendre agir comme Europe puissance si nous ne sécurisons pas les chaînes d'approvisionnement dans le domaine des technologies propres. Sans ces technologies, pas de Green Deal, pas de Décennie numérique, pas d'autonomie stratégique dans l'espace ou la défense. Nous ne pouvons pas remplacer les dépendances à l'égard des combustibles fossiles, notamment à l'égard du gaz russe, par des dépendances technologiques. Or nous voyons déjà se dessiner une tendance où nous serions relégués au rang d'importateurs nets de véhicules électriques ou de panneaux solaires. Avec le Net Zero Industry Act (NZIA),

nous proposons que d'ici 2030, notre capacité industrielle globale couvre au moins 40 % de la demande européenne en technologies énergétiques propres. Et je souligne que nous ne partons pas de zéro, grâce notamment aux projets de l'alliance européenne pour les batteries ou pour l'hydrogène. Des résultats concrets ont déjà été obtenus puisque plus de 30 gigafactories sont en cours de construction.

Toutefois, nous devons continuer à nous attaquer aux dépendances stratégiques existantes, telles que les cellules et modules solaires et construire une base manufacturière solide - des écosystèmes entiers avec des fournisseurs et des PME. En bref, **nous avons besoin d'une politique industrielle pour préserver notre influence politique, notre compétitivité et, surtout, nos emplois !** C'est également le sens du Chips Act (paquet législatif sur les semi-conducteurs), qui débloquent près de 3 milliards d'euros pour la construction de trois lignes pilotes destinées à attirer les investissements industriels tout au long de la chaîne d'approvisionnement. C'est aussi pour cela que nous avons porté une législation sur les matières critiques (Critical Raw Materials Act), qui fixe des objectifs ambitieux en matière de capacité d'extraction et de production des matières premières, et les moyens de les atteindre, tels que des procédures d'autorisation



plus rapides et plus prévisibles, sans compromettre l'ambition environnementale. Nous n'y parviendrons que si nous sommes en mesure de mobiliser un ensemble de sources de financement, adaptées à la situation des États membres et coordonnées au niveau de l'UE.

Ainsi, ces quatre dernières années, nous avons fait la démonstration que l'Europe ne peut pas se résumer à un seul marché. L'Europe puissance nous fait prendre collectivement conscience que tous unis, à 27 États-membres et 450 millions de citoyens, nous pouvons bâtir les politiques pour nous protéger et pour nous faire entendre dans un monde de blocs. Et ces opportunités n'existent que grâce à la

consolidation dans la durée, au cours des dernières décennies, d'un marché unique et d'une union toujours plus étroite entre les États membres. Pour l'avenir, notre sécurité économique doit consister à doter le marché unique des outils nécessaires pour établir un juste équilibre des forces dans la défense des intérêts européens. Bâtir une Europe puissance géopolitique, verte, industrielle, numérique et technologique : c'est ce que qui m'anime au quotidien avec mes équipes au sein de la Commission européenne. Et tout cela n'est possible que parce que des générations de collègues ont patiemment, mais résolument, œuvré à l'unité et à l'approfondissement de l'Union européenne. ■

Élections européennes du 9 juin 2024

Un enjeu capital

par Francis Gutmann



© EUROPEAN UNION 2023 - SOURCE: EP

L'enjeu de la future élection européenne du 9 juin 2024, la dixième depuis l'élection du Parlement européen (PE) au suffrage universel direct en 1979, est capital : pourquoi ?

Une majorité très relative

Au Parlement européen, il n'y a pas de blocs de majorité ni de blocs d'opposition : une majorité s'obtient avec au minimum les voix de trois groupes politiques. Dans la mandature actuelle (2019-2024), sept groupes politiques se partagent l'hémicycle : les 177 Chrétiens-démocrates du PPE (où siège LR) arrivent en tête, suivis des 143 Sociaux-démocrates de S&D (où siègent Place publique et le PS) et les 101 Libéraux-démocrates de Renew (où siège Renaissance). À ces groupes se joignent souvent les 72 élus des Écologistes et Régionalistes des Verts/ALE (en France EELV). Ces quatre groupes dits

« pro-européens » ont la majorité absolue par rapport aux groupes les plus conservateurs ou anti-européens, à savoir les 66 Conservateurs du groupe ECR (pas de parti français dans ce groupe) et les 66 nationalistes d'ID (Identité et Démocratie, dont le RN en France). Le panorama serait incomplet sans le groupe de gauche GUE (37 élus, dont LFI pour la France) et les non-inscrits, avec 48 élus (dont les élus de Reconquête).

Une très forte poussée électorale vers les partis nationaux de droite radicale ou extrême pourrait faire vaciller cet équilibre et faire basculer la majorité vers un nouveau conglomérat de droite dure. Cette inquiétude se fonde sur la montée des partis de droite radicale en Europe, notamment en Italie, en Finlande, en Suède, en Hongrie, en Slovaquie, en Allemagne et en France et son niveau toujours élevé en Pologne.

Attention, une élection européenne peut en cacher une autre !

L'enjeu des élections européennes ne se limite pas à l'élection des députés européens ; il est bien plus large. Il s'agit de renouveler la présidence des trois plus grandes institutions européennes, le fameux « triangle institutionnel », composé du Parlement européen, du Conseil européen (les chefs d'Etat et de gouvernement) et de la Commission européenne. Les détracteurs de la Commission répètent à l'envi que celle-ci est un organisme aux pouvoirs exorbitants, non-élu de surcroît. Qu'en est-il dans la réalité ?

Ursula von der Leyen : une présidente de la Commission nommée ou élue ?

Les deux : tout d'abord nommée par le Conseil européen sur la base des résultats de l'élection de 2019 qui donnaient le PPE en tête, mais préférée à Manfred Weber, son « Spitzenkandidat » candidat tête de liste. Ursula von der Leyen a ensuite été élue par le Parlement européen en juillet 2019 avec 52 % des voix, grâce au fait qu'elle ait largement modifié son programme initial afin de coller aux exigences des groupes politiques susceptibles de la soutenir, notamment avec l'émergence du Green Deal en tête de ses objectifs. Il ne s'agissait pas d'une élection au suffrage universel direct, mais d'une élection au scrutin indirect, comme l'est celle des sénateurs en France, par exemple.



© EUROPEAN UNION 2023 - SOURCE EP

L'approbation du collège des commissaires

Une fois élue par le Parlement européen, Ursula von der Leyen a procédé à la répartition des postes de commissaires, en accord avec les États membres qui ont désigné leurs candidat.e.s, selon leurs priorités. Ces commissaires désigné.e.s ont dû affronter les nouveaux députés au cours d'auditions serrées, menées par les commissions parlementaires concernées afin de vérifier leurs aptitudes à exercer leurs futures fonctions. Ce parcours n'a pas été exempt de difficultés puisque la candidate française, Sylvie Goulard, a été rejetée par le Parlement européen, ce qui a amené la France à désigner un nouveau candidat, Thierry Breton qui, fort de son portefeuille de commissaire du marché intérieur, a pris une dimension prépondérante au sein de la Commission, notamment lors de la crise du Covid et du conflit en Ukraine. Ladite Commission a ensuite fait l'objet d'un vote d'approbation du Parlement à 65 %

en novembre 2019. On ne peut donc pas parler de Commission hors-sol, composée uniquement de technocrates, procès souvent intenté par les partis politiques les plus anti-européens. En revanche, les propositions du Parlement européen pour renforcer les aspects démocratiques des prochaines élections, notamment par la création d'une liste transnationale, risquent de rester lettre morte, faute d'un accord au sein du Conseil de l'UE.

Ne pas se tromper d'élection

Le risque de se saisir de cette élection pour donner une leçon au locataire actuel de l'Élysée est bien réel, avec des conséquences qui seraient ravageuses au niveau européen. D'où la nécessité de se mobiliser à tous les niveaux pour inciter les électeurs à aller voter afin de renouveler les dirigeant.e.s des institutions européennes et non pas pour infliger une défaite au pouvoir en place en France. Il ne faut pas se tromper d'élection. À nous de bien l'expliquer tout

autour de nous et, en particulier, auprès des primo-votants et des jeunes en général. Les sondages post-électorales ont montré que les moins de trente ans représentaient la catégorie la plus favorable à l'UE, mais aussi celle qui vote le moins. Leur participation, si elle était augmentée significativement, pourrait être déterminante afin de consolider et d'améliorer notre Union par sa capacité à répondre aux grands défis sécuritaires et climatiques de notre temps. ■



© EC - Audiovisual Service | Dani Bendo

Roberta Metsola, Présidente PE

Comment réformer l'Union européenne ?

par Catherine Vieilledent



Le groupe d'experts lors de la présentation du rapport à Bruxelles, © Ministère fédéral des Affaires étrangères

Les 27 États membres viennent de tomber d'accord sur la nécessité d'élargir l'Union européenne. Les périls à ses frontières notamment la guerre en Ukraine et les grands défis de la transition écologique, de la crise énergétique, de l'autonomie stratégique expliquent cette accélération d'un processus en sommeil (la « fatigue de l'élargissement ») depuis 2013 avec l'adhésion de la Croatie. Deux nouveaux pays candidats (Ukraine et Moldavie) s'ajoutent à six autres en attente, certains depuis longtemps (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Turquie). La Géorgie et le Kosovo ont déposé leur candidature. Le Conseil doit encore approuver la date de 2030 pour les adhésions mais les négociations avec l'Ukraine et la Moldavie commenceront dès début 2024.

L'accord des États membres sur la nécessité d'élargir est une grande avancée mais il reste de profondes divergences sur la définition des moyens et conditions pour élargir. L'Europe n'est pas prête face aux défis géopolitiques qui montent et elle n'est pas équipée pour intégrer les nouveaux candidats. Pourtant, l'élargissement risque bien d'avoir lieu en raison des défis de la guerre en Ukraine. La principale question est celle de l'efficacité des mécanismes décisionnels, en

particulier l'unanimité des États membres requise pour les décisions essentielles (budget, réforme des traités, fiscalité, politique étrangère, etc.) qui permet à certains États membres de faire du chantage (on pense bien entendu à la Pologne et la Hongrie qui refusent par ailleurs les valeurs de l'Union et l'état de droit). On ne peut imaginer une Union à 36 en capacité d'agir dans ces conditions.

Deux rapports parus récemment convergent sur ce constat : celui d'un groupe de douze experts franco-allemands¹ et celui de la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen². Face à l'urgence, le groupe des 12 se prononce en faveur de la mise en œuvre immédiate d'une réforme flexible, avec des changements immédiats (avant 2024) et un programme de réformes 2024-2030. Si les États membres se cramponnent à l'unanimité, il faudra un autre traité

¹ Rapport des 12 experts franco-allemands sur les réformes institutionnelles de l'UE, *Naviguer en haute mer : Réforme et élargissement de l'UE au XXI^e siècle*. Présenté au Conseil Affaires générales le 19 septembre, il a fait l'objet d'un débat organisé le 20.09.2023 depuis Bruxelles par UEF Groupe Europe avec Olivier Costa, co-rapporteur.

² https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/AFCO-PR-746741_EN.docx Le rapport sera soumis à la plénière du parlement européen de novembre.

pour ceux qui décident de mettre fin au droit de veto ; si on parvient à la dépasser, il faudra peut-être accepter un relèvement des seuils de la majorité qualifiée (actuellement 55 % des États membres, 65 % de la population) pour rassurer les petits États membres. En tout état de cause, le respect de l'état de droit (indépendance de la justice et des médias, notamment) est incontournable, y compris après l'adhésion, quitte à user de l'arme budgétaire.

Si tous ne veulent pas avancer ensemble (on parle de différenciation), le rapport des 12 refuse *l'Europe à la carte* et propose une approche ordonnée et structurée autour de quatre cercles concentriques :

- un premier cercle d'intégration renforcée autour de l'Eurozone, de l'espace Schengen et d'un budget augmenté à 3-4% du PIB. Le mécanisme existe dans les traités : ce sont les « passerelles » assorties de dérogations provisoires pour ceux qui ne souhaitent pas intégrer ce premier cercle immédiatement. À défaut, les États désireux d'avancer vers plus d'intégration devront adopter un traité intergouvernemental supplémentaire ;
- l'Union actuelle des 27, c'est-à-dire l'acquis communautaire, le socle ;
- un cercle d'États associés lié au respect de principes communs ;
- un 4^e cercle de pays non-candidats dans le cadre de la Communauté politique européenne (CPE), non lié par le droit européen, mais à dynamiser (mécanisme d'assistance mutuelle par exemple).

Le rapport de la Commission AFCO, qui suit une requête du Parlement européen au Conseil en mai 2022 pour qu'il convoque une Convention afin de modifier les traités, entre dans le détail de la réforme institutionnelle : outre les compétences nécessaires à attribuer à l'Union en matière de santé (leçon de la COVID), de migration (la désunion des États membres depuis longtemps empêche une politique efficace), de politiques étrangère et sociale, de défense, il appelle à abolir le droit de veto ; à faire du Parlement un co-législateur à part entière y compris en matière budgétaire, avec droit d'initiative, à rationaliser la



Commission pour en faire un véritable exécutif et à démocratiser l'Union au moyen d'un budget participatif, d'un statut d'association européenne et d'un référendum paneuropéen pour approuver les changements constitutionnels. Mais la convocation d'une Convention pour fin 2024 nécessite l'accord d'au moins 15 États membres, ce qui implique de longues négociations, sachant que le Conseil ne souhaite pas modifier les traités (c'est le syndrome de 2005, avec un double référendum négatif sur le projet de Traité constitutionnel).

On le voit, il ne s'était rien passé en matière institutionnelle depuis le traité de Lisbonne mais les choses s'accélérent dans la perspective de l'élargissement prochain et à l'approche des élections européennes de juin 2024. Il faut donc impliquer davantage les opinions publiques. ■

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU MOUVEMENT EUROPÉEN, STRASBOURG, 5-8 OCTOBRE 2023

« L'Europe pour de bon ! »

par Francis Gutmann



© Mouvement Européen - France

Entièrement consacrée à la préparation de la campagne des élections européennes du 9 juin 2024, l'Université d'automne 2023 du Mouvement européen s'est tenue du 5 au 8 octobre à Strasbourg, principalement dans les locaux du siège du Parlement européen. Plus de 350 militants originaires de toute la France s'y sont rendus, représentant les délégations françaises régionales, départementales ou locales du Mouvement européen.

La tenue de cette Université d'automne à Strasbourg a permis aux volontaires d'en profiter pour visiter non seulement le Parlement mais également le Conseil

de l'Europe ainsi que le siège d'ARTE. Le nouvel Institut national du Service public (INSP, ex-ENA) a accueilli un débat avec trois parlementaires européens qui ont pu exprimer leurs expériences de nouveaux élus, découvrant parfois avec étonnement un Parlement dont ils ne comprenaient pas les codes mais surtout relatant des progrès significatifs sur des thèmes qu'ils et elles ont pu faire avancer au cours de leurs mandats : Galileo, le volet inclusion d'Erasmus +, la lutte contre le Covid 19 et la potentielle prise en compte des souhaits exprimés par la Convention citoyenne sur le futur de l'Europe.

Pédagogie oblige, des jeunes députés européens en herbe, élèves venus de trois collèges de la région de Strasbourg, ont pu se livrer à une simulation du Parlement européen, sous la conduite d'animateurs du mouvement des Jeunes Européens. Au menu, une proposition de règlement du Parlement et du Conseil relatif à la lutte contre la désinformation.

L'Université d'automne s'est concentrée principalement sur les grands défis de la

mobilisation des Européens en vue de leur participation à l'élection européenne, sous une bannière commune « L'Europe pour de bon ! ». La maire de Strasbourg, Jeanne Barseghian, n'a pas seulement insisté sur la question de la participation physique à l'élection mais également sur le choix des jeunes en faveur de partis résolument tournés vers l'avenir, dans le cadre européen. Plusieurs ateliers ont permis aux participants de plancher en petits groupes sur des sujets plus pointus, faisant appel à leur imagination. Par exemple, comment mieux parler d'Europe dans les médias ?

Une Université d'automne ne pouvait se clôturer sans une assemblée générale du Mouvement européen France, présidée par Hervé Moritz, à laquelle l'AIACE-France a participé avec ses représentants sur place : René Guth, Hélène Clark, Olivier Brunet, Serge Lebel et moi-même. ■

Pour en savoir plus :

Consultez le rapport complet sur <https://mouvement-europeen.eu/universite-dautomne/>



© Mouvement Européen - France

Quand l'Europe s'inscrit dans notre paysage quotidien... *par Philippe Tabary*

À force de parler des réalités et des difficultés de la création d'une véritable communauté entre nos vieux pays membres, on douterait presque que cette Europe dont nous parlons, dont nous avons à notre niveau posé les jalons, finisse un jour par sortir de terre. Et pourtant, elle existe aurait dit Galilée ! Mais à trop la côtoyer, nous finissons par ne plus la voir : on s'habitue à tout, même à l'extraordinaire !

C'est ainsi que, avec la réouverture d'un café-restauration rapide à la frontière de jadis entre France et Belgique, mon village se situant exactement à la jonction des deux pays, j'ai observé une re-conversion originale, directement liée à la construction de l'Europe et plus précisément au grand marché unique de fin 1993, si cher à Jacques Delors. J'ai en effet pu constater : d'abord, qu'au moment même où la frontière s'estompait jusqu'à disparaître du paysage physique, des discussions allaient encore bon train pour regrouper en un lieu unique les postes de douane, jusque-là séparés d'environ 800 mètres. On allait arriver à un accord quand la décision est tombée réglant définitivement le problème. Mais en d'autres endroits, les travaux se sont poursuivis jusqu'à

leur terme, pour finalement faire sortir de terre des bâtiments sitôt reconvertis à un tout autre usage : ainsi en Moselle une ancienne recette des douanes mort-née, a été transformée en boutique de souvenirs, sans doute fabriqués à Formose ou en Inde !

Plus près de chez moi, au poste commun entre Macquenoise et Hirson, sur la route Charlemagne de Paris à Aix-la-chapelle, l'ancien poste, commun pour sa part, a été transformé en musée consacré non à l'histoire de la frontière, ou alors très marginalement, mais surtout au rappel du tournage en ces lieux symboliques du film à grand succès de Dany Boon « Rien à déclarer ». Ainsi les groupes de visiteurs se succèdent-ils en ces lieux où jadis nos grands-mères avaient des sueurs froides rien que pour une plaque de chocolat ou un paquet de café ou de tabac dissimulé dans les replis de leurs amples habits. Un « sport » plus difficile à réaliser en ces époques de mode mini ...

Cette évocation m'a incité à creuser un peu ce qu'avait été la réalité de la douane dans mon village autour des années 1880 et au-delà : elle représentait une institution, et on voyait les douaniers en tenue, adjudant en tête et receveur à côté, ce dernier en civil, participer aux

défilés et fêtes républicaines. Dans l'esprit du pouvoir nouveau, ils représentaient en effet la République en ces campagnes qui ne lui étaient pas (ou pas encore) acquises. Et ils étaient étroitement surveillés, sommés d'être des exemples de laïcisme et de citoyenneté, comme les instituteurs et les agents des services officiels, la Poste au premier chef. Les archives montrent que l'effectif local était à son maximum d'une trentaine d'agents, soit autant de familles, pour un village de 1100 habitants.

Leurs faits et gestes étaient scrupuleusement surveillés : malheur à qui se serait montré à l'église ou dont la femme aurait fait montre d'une piété trop voyante. Et pas question d'inscrire ses enfants à l'école confessionnelle mais à celle de la République : des lettres anonymes gardées dans les archives montrent la promptitude à dénoncer toute entorse à ce dogme laïque ! Par la suite, les choses ont évolué sans que nous le remarquions : de premiers regroupements de petits postes ont conduit à une réduction des effectifs, de plus en plus constitués de méridionaux en exil, le temps d'une première affectation en attendant le retour au pays, sous un soleil plus familier et peut-être moins parcimonieux ! Dernièrement, mes pas m'ont ra-



mené vers l'ancien site des douanes belges, et j'ai alors réalisé ce que jamais encore je n'avais remarqué, et qui était presque trop beau pour être vrai : en lieu et place de l'ancien poste, son aubette pour le gradé, ses dépendances immédiates, là où on faisait passer les véhicules sur le ponton pour en fouiller les dessous (pour les dames, un dispositif spécial était prévu !) s'élevait devant moi un établissement de restauration rapide apportant à ces lieux une jouvence bienvenue : la douane belge d'hier est devenue une friterie ! Trop beau pour être vrai, comique mais infiniment moins déplorable que le sort de son homologue française, rabaisée au

rang de maisons particulières sans que rien ne rappelle la frontière disparue. Même les quatre cafés de la frontière, deux pour chaque pays, où l'ordinaire côtoyait souvent l'extraordinaire, ont été rendus à la vie civile et à un anonymat de village dortoir, ou mouvoir.

Dans le même temps, le trafic (au sens noble) de camions et de particuliers ne cesse d'augmenter, preuve que ce n'est pas la fin des douanes, désormais vouées à d'autres fonctions infiniment plus importantes avec le reste du monde, qui a pesé sur les activités de l'endroit. À preuve, alors qu'hier et malgré la douane à l'ancienne,

on allait en Belgique planquer les économies d'origine douteuse, aujourd'hui il est d'autant plus banal d'y détenir un compte en toute légalité, et pour cause : 400 des 800 ouvriers de la verrerie voisine sont des citoyens et contribuables français ! Comme quoi, arrêt obligatoire ou pas (il est théoriquement possible mais pas systématique à la frontière depuis Schengen), le marché intérieur est bel et bien une réalité. Avec cette métamorphose de mon poste de douane, ce n'est pas un monde qui meurt, c'est tout simplement un autre qui naît. Et tout au plus une réalité dépassée qui... s'éffrite ! ■

Welcome in Babelland !

par Patrice HUSSON

C'est le multilinguisme communautaire sur l'internet qui m'a amené vers ce projet de la DG INFSO (Information Society), pas comme interprète ou comme traducteur, mais comme administrateur de la nouvelle initiative concernant l'utilisation des langues pour le secteur privé et ses PME sur l'internet, au début du 3^{ème} millénaire.

Initialement une action préparatoire baptisée MLIS, *MultiLingual Information Society*, avait été lancée. Elle s'est poursuivie dans un programme d'application sous le nom eContent. Petits programmes, ce n'était pas la PAC (!), mais des initiatives de la Commission, essayant de permettre l'usage de ces outils hors du territoire des grandes entreprises, partout en Europe. Comment faire connaître une PME, qui fabrique des sabots dans les Vosges à un client irlandais, et l'inciter à lui en commander une paire à la bonne pointure ? Comment donner la possibilité à un pâtissier de vendre ses gâteaux traditionnels de Noël aux expatriés habitant partout dans le monde ?

Dans mes fonctions précédentes, j'avais eu l'occasion de mesurer la distance entre les promesses californiennes et les besoins réels des PME de nos pays. Un projet du G-7 "A Global Marketplace for SME" a permis l'extension des normes et protocoles de l'internet, UNICODE et W3C pouvoir assurer le codage de quasiment tout ce qui s'imprime dans le monde. Initialement, l'ASCII de la *Valley* codait parfaitement l'anglais... Il fallait ensuite passer à la pratique, du moins l'inspirer !

Il y a le multilinguisme des traités et celui de la pratique. Pour le premier, nos institutions



sont bien préparées et sauront croître pour marier l'ukrainien à l'existant. Ce n'est qu'une question de temps et de budget. Un rapport datant de la dernière présidence française de l'Union¹ présente ce sujet sans trop d'*a priori*. À plus long terme, l'enseignement de langues supplémentaires à l'école permettrait de limiter les effets négatifs supposés de cette diversité.

Pour la pratique, l'internet prend maintenant une place de plus en plus incontournable. Je suis toujours étonné par les progrès des outils des GAFAM, qui continuent à inspirer le monde, mais ce n'est pas l'objectif de ce texte d'en discuter. Malgré ma retraite, je persévère à rechercher les aides multilingues et d'intelligence artificielle proposées sur l'internet. Je suis souvent surpris par leurs améliorations constantes. Cela ne remplacera bien sûr jamais le traducteur ou l'interprète, mais dans bien des cas, cela permet l'échange. C'est souvent ce qui importe !² ■

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/avenir-du-multilinguisme-en-europe-defis-relever-et-recommandations-83194>

² Pour ceux/celles qui seraient intéressés à parcourir les traces cybernétiques de cette histoire, merci de contacter Patrice Husson.

Où en est-on avec ITER, par Michel Claessens ce projet unique au monde ?

ITER, le projet international de fusion nucléaire, est porté par l'UE depuis ses débuts. Le directeur général de l'ex-DG XII, feu Paolo Fasel-la est même à l'origine du nom. Notre collègue Michel Claessens, qui en a dirigé la communication de 2011 à 2015, fait le point sur cette ambitieuse expérience.

En ces temps de transition énergétique, la fusion nucléaire suscite un regain d'attention mondiale. Les regards se portent donc sur Cadarache dans le département des Bouches-du-Rhône,

où 35 pays construisent ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor), un réacteur qui ambitionne de réaliser ici-bas les réactions de fusion qui se produisent dans le soleil et les étoiles et qui pourraient apporter une énergie propre, peu chère, renouvelable et sans risques. Le défi est à la mesure des ambitions : il s'agit de chauffer un gaz d'hydrogène à 150 millions de degrés (qu'on appelle alors un « plasma », les atomes étant alors dissociés de leurs électrons) pour que se déclenchent les réactions de fusion. Doté d'un budget que l'Organisation ITER, qui chapeaute le projet,

estime à 22 milliards d'euros (mais que je chiffre à plus de 50 milliards d'euros), ITER est l'une des plus grandes expériences scientifiques de notre époque.

Jusqu'en 2019, le calendrier était le suivant : premier plasma en 2025 et réactions nucléaires avec production d'énergie en 2035. Mais trois mauvaises nouvelles ont anéanti ce scénario. La première fut la pandémie de Covid-19, qui a ralenti l'activité de nombreuses entreprises impliquées dans la fabrication du réacteur qu'on appelle « tokamak » (acronyme russe qui signifie « chambre toroïdale en-

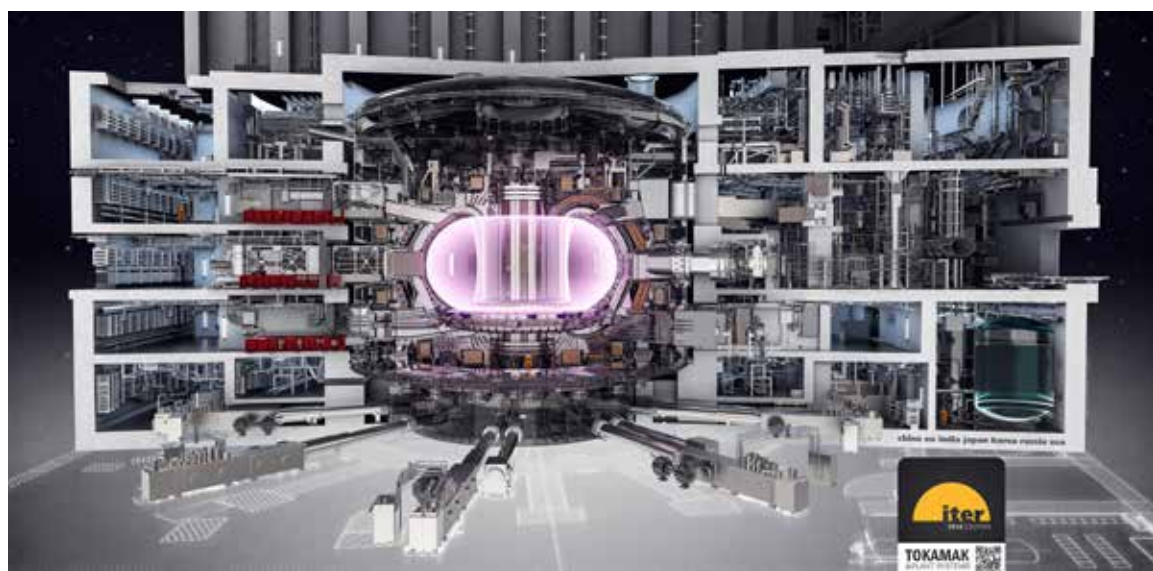


Figure 1 : Dessin informatisé du tokamak ITER avec, au centre, l'enceinte à vide qui contiendra le plasma,

et, autour de celle-ci, les aimants et les systèmes techniques annexes (crédit : ITER Organization).

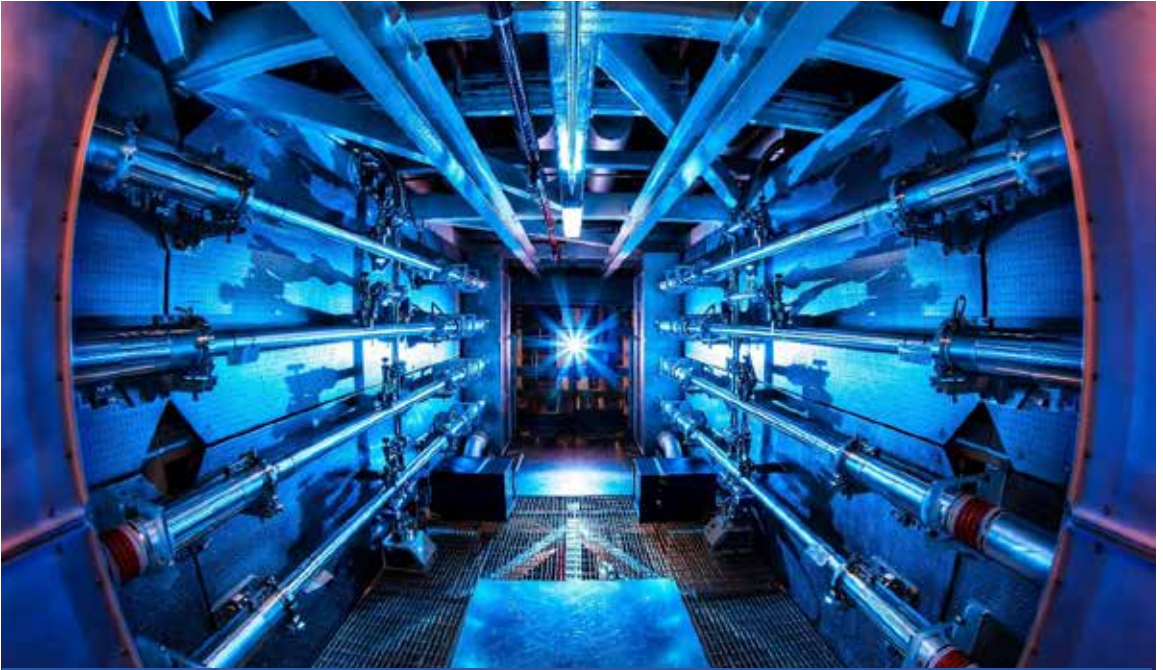


Figure 2 : Le NIF (National Ignition Facility) et le Laser MégaJoule (près de Bordeaux) sont les deux principales installations qui se consacrent, dans le monde, à la fusion par confinement inertiel. Opérationnel depuis 2010, le NIF utilise 192 faisceaux laser de grande puissance, qui, après un parcours d'environ 300 mètres, sont focalisés sur une cible située

au centre d'une « chambre d'expériences » (photo), sphère métallique de dix mètres de diamètre. Fin 2022, le NIF a été la première installation de fusion à réaliser un gain d'énergie positif en produisant 3,15 MJ (mégajoules) à partir de 2,05 MJ injectés dans le dispositif. Crédit : Lawrence Livermore National Laboratory

tourée d'aimants»). Un deuxième problème a été la découverte en 2022 de déformations dans trois secteurs de la chambre à vide fabriqués en Corée du Sud. Des sources internes indiquent que le Directeur-Général de l'époque a tenu à accepter ces pièces malgré les défauts afin de montrer que le calendrier était respecté... Et, cette même année, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a porté un coup de massue en demandant à l'Organisation ITER d'arrêter l'assemblage des secteurs et de revoir toute la conception du réacteur. Certes, le projet est complexe : il

porte la technologie à ses limites et les 35 pays se sont partagé les constructions et fabrications. Le projet est aussi politique : il a été lancé en 1985 par le Président des Etats-Unis Ronald Reagan et le Secrétaire général de l'Union des républiques socialistes soviétiques, Mikhaïl Gorbatchev. Depuis lors, le projet est géré par le « Conseil Iter », composé de représentants des Etats membres.

Dans un rapport de lanceur d'alerte envoyé à la Commission européenne et au Parlement européen le 2 novembre 2021, j'ai dénoncé les

mauvaises pratiques managériales du projet. Ceci m'a valu d'être invité en audience publique au Parlement européen le 28 février 2022¹. J'y ai appelé la Commission, jusque-là très silencieuse, à peser de tout son poids pour remettre de l'ordre dans la gestion du projet. Quelques mois plus tard, les deux « top managers » de l'Organisation ITER et de l'agence Fusion for Energy à Barcelone étaient remplacés.

¹ La séance a été enregistrée : https://multimedia.europarl.europa.eu/en/webstreaming/cont-committee-meeting_20220228-1645-COMMITTEE-CONT

NOUS AVONS FAIT L'EUROPE

Dans un article récent², je suis revenu sur les pressions institutionnelles qui se répercutaient dans la communication du projet sous la forme d'exagérations et de fausses informations. Une bonne nouvelle est arrivée fin 2022 lorsque le nouveau Directeur-Général a demandé à ses équipes de communiquer de façon « honnête et rigoureuse »³.

Aujourd'hui, ITER n'est plus le seul projet de taille sur la fusion dans le monde puisque désormais une

2 M. Claessens (2023), "Political technology mystifies science communication for general public", Research Outreach, 137, <https://researchoutreach.org/articles/political-technology-mystifies-science-communication-general-public/>

3 La page d'accueil du site ITER, qui affichait jusque fin 2022 « Une énergie inépuisable », annonce désormais sobrement « L'énergie de fusion » : <https://www.iter.org/fr/accueil>

quarantaine de projets, dont la plupart soutenus par des financements privés, œuvrent à maîtriser cette source d'énergie.

La collaboration internationale est un élément essentiel et original du programme. La recherche sur la fusion est remarquable en ce qu'elle est le fruit, depuis très longtemps, d'une démarche collaborative. C'est une réalité quotidienne dans le programme ITER, qui bénéficie de la diversité des expériences de ses membres, et notamment des recherches en cours sur les tokamaks opérationnels dans de nombreux pays du monde. Projet politique, ITER est doté d'une forte image qui lui permet d'actionner les leviers de la finance publique (et désormais privée) pour assurer

un flux permanent de perfectionnements et d'innovations.

Mais nous sommes encore loin d'éventuelles applications commerciales. Si ITER doit démontrer la faisabilité de la technologie des tokamaks, des questions restent encore en suspens, comme la rentabilité économique de ces machines de très grande taille, le contrôle des plasmas et l'approvisionnement en combustible. ■

Pour en savoir plus, deux livres publiés par notre collègue :

- ITER, l'Etoile de la science, Editions du Menhir, 2018
- ITER : The Giant Fusion Reactor, Springer, 2023 (2^{ème} édition)

APRÈS LA VIE ACTIVE

Deux pièces de théâtre

Françoise Martinetto-Ghiani



Vous aimez vous divertir au théâtre ?
Notre collègue
Françoise Martinetto-Ghiani (sous le pseudonyme de Lara L'Heuze) vous propose deux comédies.

La première « Le bail » présente un couple en crise, un dévouement à sens unique et la révolte de l'un des parte-

naires pour accéder à un nouvel équilibre sur la base d'un nouveau bail qui inversera les rôles au sein du couple. De joyeux rebondissements, souvent inattendus, émaillent ce texte.

Dans la deuxième, « Y'a pas de mal à se faire du bien », une dame de 80 ans, que sa belle-fille souhaite placer dans une maison de retraite, décide de tout mettre en œuvre pour repousser l'échéance. Elle veut profiter de ce délai pour oser, enfin, faire tout ce qu'elle n'a pas osé faire dans sa vie. Avec une amie, elle met en place des scénari qui lui permettront de se défouler et...de ne pas aller dans la maison de retraite.

Livre édité aux Editions du Panthéon à Paris
173 pages

Brèves de couloir (suite)

par Jean Guégan

Nombre d'entre nous ont travaillé à la réalisation du marché intérieur conformément au programme du Livre blanc. A l'époque, l'expression convenue était celle de l'achèvement du marché intérieur (formule qui d'ailleurs, en français, peut revêtir plusieurs sens).

Un programme inspiré

Dans mon domaine (sécurité des aliments, vétérinaire et phytosanitaire), le directeur en charge du dossier nous réunit exceptionnellement un dimanche matin au Berlaymont. La raison invoquée était celle de la tranquillité par rapport aux tâches quotidiennes. Comme il s'agissait d'un responsable du Foyer catholique européen, certains d'entre nous pensèrent qu'il espérait la présence influente de l'Esprit.

Très schématiquement, deux thèses s'affrontaient. Selon la première, il fallait procéder à l'harmonisation des conditions de production et de commercialisation. Selon la seconde, il convenait de mettre en place un nouveau régime de contrôle avec la suppression des contrôles aux frontières internes. Comme c'est souvent le cas à la Commission, les deux thèses furent reprises dans le programme final avec comme conséquence une liste considérable de dispositions à adopter.

Deux phénomènes imprévus ne furent pas à l'évidence pris en considération. Le premier fut l'appétit exceptionnel des médias, des politiques, et donc des cabinets des commissaires pour des tableaux synthétiques censés représenter l'état de la situation. Ces demandes furent relayées par le Secrétariat général et la Direction générale "Marché intérieur". En fait, dans la version la plus simplifiée, il s'agissait en premier lieu de répertorier les textes adoptés et, en second lieu, de mentionner les dispositions restant encore à adopter. Pour la première partie, notre classement était très honorable (de mauvaises langues prétendaient que certaines Directions Générales coupaient des textes en deux pour bénéficier en quelque sorte de deux points). En revanche, pour la seconde, nous étions en fin de classement et donc soumis à la présentation de nouveaux tableaux détaillant les calendriers à tenir.

Le second phénomène fut, pendant cette période, le développement considérable du commerce mondial. A l'heure actuelle, j'entends ou je lis des commentateurs qui caractérisent la Commission et les fonctionnaires de cette époque comme les "apôtres d'une mondialisation heureuse". J'ai plutôt l'impression qu'il s'agit d'une vague dont la puissance avait été sous-estimée par manque d'expérience. En tout cas, un nouveau volet visant à simplifier les contrôles aux frontières externes dut être rajouté.

Hilarité au Conseil

Au niveau européen, les échanges et compétitions de chevaux soulevaient certains problèmes. Je reviendrai peut-être, lors de futures brèves, sur les relations avec le monde des courses. Certains experts convinquirent que, pour être exhaustif, il convenait d'envisager pas seulement les chevaux, mais les équidés.

La conséquence est que les ânes étaient également couverts notamment par les dispositions relatives aux conditions d'inscription dans les livres généalogiques, les fameux "studbooks" pour les chevaux.

Lors de l'adoption finale du texte au Conseil "Agri", le ministre allemand lut consciencieusement une déclaration préparée par ses services selon laquelle il ne s'opposait pas à l'adoption du texte mais voulait la garantie que seuls certains ânes devaient être inscrits dans les livres. Les sourires s'affichaient sur le visage de certaines délégations.

Le commissaire de l'époque, un Néerlandais, prit immédiatement la parole et affirma qu'il comprenait parfaitement son collègue et que, évidemment, on ne pouvait lui imposer d'inscrire dans des livres tous les ânes vivant en Allemagne. Cela était une tâche colossale, presque impossible.

L'hilarité fut générale. ■

Courons à pied, aussi longtemps que nous le pouvons

par Olivier Brunet

Établi à Nantes depuis 2017, je garde, comme vous peut-être, la nostalgie de la superbe forêt de Soignes, aux portes de Bruxelles. C'est avec le club de « L'enjambée », à Woluwe-Saint-Pierre, que j'ai pris goût à la course à pied, en partageant un temps dominical de « belgitude » avec des gens très différents. L'appétit vient souvent en mangeant. J'ai couru les bien sympathiques « Vingt kilomètres de Bruxelles », une quinzaine de fois, à partir de 1999. Il y a deux ans, j'ai eu le bonheur de participer à cette incontournable grande fête populaire bruxelloise avec mes deux fils trentenaires.

A l'âge de 49 ans, j'ai connu une solide frustration professionnelle. Mon directeur général a donné à son assistant un poste de chef d'unité que j'avais occupé pendant deux ans et demi, en tant que « faisant fonction ». Plutôt que de me morfondre, je me suis alors fixé un défi personnel : courir un marathon, avec un ami avec lequel je courais habituellement le dimanche. Pari réussi, avec le marathon de Dijon, complété par un week-end touristique avec nos épouses dans le vignoble bourguignon. J'ai couru quatorze marathons jusqu'à l'âge de 60 ans, incluant l'emblématique marathon de New York, dans des villes chaque fois différentes. Beaucoup de bons souvenirs !



Avec le temps, il faut savoir réduire ses ambitions, bien sûr, accepter de courir moins vite et moins longtemps. Cette année, j'ai couru les magnifiques 16 km du Paris-Versailles et le semi-marathon du bois de Vincennes, ce dernier en 1 heure 59 minutes et 45 secondes ! Courir continue de me procurer de « bonnes sensations », le plaisir d'une activité calme dans la nature. Mon entraînement régulier, deux fois par semaine environ, est devenu un objectif de « maintien en forme ». J'aime aussi la randonnée à pied, je me prépare donc tout doucement à renoncer un jour à la course.

Les bénéfices de l'activité physique sont prouvés, en prévention et en traitement. En France, la population est globalement trop peu active et trop sédentaire, deux facteurs de risque pour la santé. Espérons que les Jeux olympiques à Paris, en 2024, dopent la pratique du sport, dans notre pays notamment. Encourageons nos enfants et petits-enfants. Mon petit-fils a un an maintenant, je lui souhaite de marcher et courir longtemps ! ■

Galerie Expo Photos des lecteurs

Sur un thème proposé aux lecteurs dans l'INFO 45, aussi délicat soit-il « *notre vie affective après la pension* » trois de nos lectrices et lecteurs ont relevé le gant en levant le voile sur leur bonheur. Le résultat n'est pas banal, même si d'aucuns le trouveraient suranné ? Bravo et merci à elles et à eux :

par Jacques Vonthon



Au pied du Mont Blanc dans le bleu du bonheur !

Michel a une vie sentimentale et familiale bien remplie, ... récemment enrichie d'une jeune épouse et d'un fils de sept ans.

Par contre cette photo heureuse ne dit rien des années de galère qui ont précédé leur rencontre ni des obstacles qu'il a dû surmonter pour faire venir en Europe sa nouvelle élue "made in China" de Qingdao, rencontrée grâce à une conférence sur ITER.

IMPORTANT

Au regard de l'éthique de notre magazine : toutes et tous les protagonistes présenté(e)s sur ces clichés ont donné leur accord explicite et aucun des commentaires ne porte atteinte ou ne met en cause un tiers qui n'aurait pas donné son accord.



Croisière sur le lac Léman après 30 années de vie commune

Rencontre en 1993 à Paris : elles font le choix de ne pas cohabiter. En 2004, Patrizia est recrutée à Bruxelles : elles maintiennent ce choix malgré la distance. Pour ces navetteuses, les fins de semaine et les vacances ne sont pas faciles à organiser.

Christine prend plaisir à découvrir Bruxelles, tellement plus paisible et agréable que Paris...

En 2022, la retraite venant pour chacune, leur vie est désormais plus facile, les retrouvailles sont plus nombreuses, voire parfois improvisées !



J&B en Corse, on s'enivre au Patrimoine (mais pas au whisky!) ...

... car on s'M

On the road again, still active after almost 50 years !

Que serais-je sans toi qui
Vins à ma rencontre
Que serais-je sans toi qu'un
Cœur au bois dormant
Que cette heure arrêtée au
Cadran de la montre
Que serais-je sans toi que ce
balbutiement.

Prochain thème pour **notre galerie photos des lecteurs :**

« **NOTRE SOUVENIR EUROPÉEN LE PLUS BLUFFANT** »

Merci d'envoyer votre cliché et légende amusante et sympathique à l'adresse fonctionnelle :
galerie.photos.aiace.france@orange.fr

Un écrivain aux convictions européennes

Toutes les européennes sont-elles blondes ?



La blondeur est-elle aussi un signe de patriotisme ? Carte postale 1918

À la recherche de leur temps européen, INFO a évoqué les écrivains Gustave Flaubert, Zanna Sloniowska, Quentin Connu, Pierre Abélard. La littérature est souvent histoire de portraits, de héros célébrés ou de gens ordinaires nous ressemblant, hommes et femmes... L'écrivain évoque alors l'aspect physique de son personnage, grand, beau, fort, et si c'est une femme, blonde.

On est toujours né quelque part et l'on ne choisit pas la couleur de ses cheveux. En cette belle période de course pour l'égalité des genres et de lutte contre les discriminations, la littérature permet de nous plonger dans la peroxydation des clichés bien-pensants. La beauté étant le trouble de l'exception, pourquoi toutes les européennes seraient-elles blondes ?

par Ambroise Perrin

La blondeur fascine parce qu'elle paraît naturelle, alors qu'elle est souvent subtilement colorée : en fait c'est l'imposture qui fascine. Quel est le privilège des blondes ? L'écrivain européen répondra « ne pas être brune ! », usant de métalepse pour masquer une posture que l'on qualifierait aujourd'hui de stéréotypée. Ouvrons nos livres d'avant le colorisme genré correct ! Chez nos ancêtres, pendant la Guerre des Gaules, huit jeunes filles « blondes et sveltes » allèrent à la rencontre de Jules César pour le détourner de ses manœuvres militaires. Dans la littérature médiévale de chacun de nos pays européens, la reine est blonde. La femme brune est la maîtresse du Roi. Au temps de Louis XIV, on use de fourberie : les nombreux biographes de Madame de Montespan relèvent avec compassion que, pour séduire le monarque « la marquise prend grand soin d'elle et de son allure, et pour intensifier sa blondeur, elle rince ses cheveux avec de l'urine, réputée ammoniaquée ». La Pompadour, maîtresse-en-titre de Louis XV, « poudrait au blanc » ses cheveux blonds châains « pour que les boucles paraissent plus claires ». Elle les relevait en chignon et les fixait par des bijoux de perles.

Les héroïnes de la série Harlequin, traduite dans toutes les langues de notre continent, sont blondes avec sophistication, légèreté et candeur ; reflet de la lumière, reflet dans un œil d'or, car, comme en Amérique, les Hommes préfèrent les Blondes. Non, finies les ravissantes idiotes, dans les polars les blondes ne sont plus aujourd'hui plus bêtes que les autres, ce sont les hommes qui se conduisent bêtement envers elles. Chez Simenon, où l'atmosphère sert de point de départ à l'enquête, les odeurs, les bruits, les lumières et la couleur des cheveux glorifient le banal, et la blondeur n'est jamais incompatible avec la compétence. D'ailleurs Boule, sa secrétaire était « blonde, dodue et simple ». Cervantes laisse à Don Quichotte imaginer sa Dul-

cinée en apostrophant le blond Phébus et les tresses dorées de sa belle chevelure, et dans son *Cyrano*, Edmond Rostand lui aussi appelle « le blond Phoebus, Pas celui-là » ! Shakespeare noie Ophélie dans la petite rivière au fond du bois d'*Hamlet*, « sa chevelure détachée couverte de fleurs colorées, flottant comme un linceul ». Blonde, forcément sublime. Elles sont méconnues, Thérèse Huber, Caroline Schelling, Dorothea Schlegel, Sophie Mereau et Helmina von Chézy, figures du romantisme allemand, qui affirmèrent leur volonté d'émancipation plus forte que la couleur de leurs cheveux, l'imagination étant au-dessus des conventions. Renée Vivien publia en 1901 un poème explicite, « Ta chevelure d'un blond rose ». Puis Georges Fourest incendia les esprits avec sa « Négresse blonde », cannibale mais ingénue, immense succès en librairie.

La très courtisée Suzanne, actrice de la *Chronique des Pasquier*, éblouissait d'une blondeur discrète, car ses cheveux « étaient dorés, flavescents par mèches et flamboyants par touffes ». Flavescence : tendance au jaunissement, résume le Larousse du XIX^{ème}. Balzac a aimé ce mot subtil par moquerie, dans *Eugénie Grandet*.

Ses racines allemandes et irlandaises prédisposaient-elles Grace Kelly à être « the cool blonde » d'Al-

fred Hitchcock ? Tant de livres racontent la femme blonde, froide et sensuelle, prude et séductrice, fatale, diaphane, un « volcan sous la neige ». François Truffaut s'égayera de cet envoûtement cristallin pour lancer la carrière de la pure et lumineuse Marie Dubois, annonçant aux cinéphiles la « Blonde figure de la Nouvelle Vague ».

Juste avant *Me Too*, une romancière en panne d'inspiration, féministe et brune, se transforma en blonde insolente pour scruter les regards aimantés qui glissaient ensuite sur sa pointue poitrine. Elle prit un job dans un café, et constata que les serveuses blondes touchaient des pourboires plus généreux que leurs sombres collègues.



Bien choisir l'héroïne, surtout en littérature

Et pour conclure, un souvenir de lecture partagé par les enfants de tous pays. La blondeur naturelle des princesses de contes de fée est toujours une promesse de pouvoirs magiques grâce aux longs cheveux d'or sur le dessin de la couverture. À la fin de la lecture du volume de la bibliothèque Rouge et Or, petits garçons et petites filles partagent de mêmes larmes de bonheur. La blonde princesse, théâtre de tant de premiers émois. ■



Les princesses blondes font toujours pleurer

À LIRE

- De Bello Gallico, Jules César, Les Belles Lettres
- Simenon, Pierre Assouline, Folio
- Don Quichotte, Cervantes, trad. Aline Schulman, Seuil
- La Négresse blonde, Georges Fourest, José Corti
- Suzanne et les jeunes hommes, Georges Duhamel, Mercure de France
- Eugénie Grandet, Balzac, Charpentier
- Hitchcock, François Truffaut, Gallimard

Poésie, Musique . . . les *Trobairitz* au XI^e et XII^e siècles



Azalais de Porcairages

Le mot '**troubadour**' suggère l'image d'un galant médiéval chantant un chant d'amour à sa dame de cœur. Mais certains troubadours ont été des femmes. L'existence des *trobairitz* et leurs chansons suscitent des questions nouvelles au sujet des femmes dans l'histoire.

Les **trobairitz** sont à l'origine d'une lignée singulière de la poésie lyrique, car c'est à travers leurs chansons que nous entendons la voix des femmes compositrices. Leur poésie a influencé durablement la littérature, européenne et mondiale.

Azalais de Porcairages

(aristocrate et *trobairitz* qui chante en public les poèmes qu'elle écrit)

*Voici le temps froid venu
avec gelées et neige et fange . . .*

Et les oiseaux se sont tus.

[Mais le reste de ce poème vise l'amour, comme toute la poésie des *trobairitz*.]

par Danae Penn

Comtesse de Die

(épouse de Guillem de Poitiers, amoureuse de Raimbaut d'Orange)

*Ici je chanterai ce que je voudrais taire,
tant j'en veux à celui de qui je suis l'amie
et qui plus que tout, je chéris.*

Clara d'Anduza

*Car vous que je chéris plus que tout en ce monde,
ils vous ont éloigné . . . si loin . . .*

*qu'à ne plus vous pouvoir ni voir ni contempler
Je me meurs de douleur, et colère, et rancune.*

Ces poèmes étaient écrits et chantés en langue d'oc [et traduits par Jeanne Faure-Cousin.] Les textes de la lyrique amoureuse des *trobairitz* montrent affection, joie, douleur et passion de ces dames nobles et cultivées, et laissent clairement entendre que l'amour ainsi compris constitue le noyau de leur vie émotionnelle.

Au XII^e siècle, les époux de ces dames occitanes sont partis aux Croisades, et elles deviennent des seigneurs, avec droit à l'héritage. Elles gouvernent au nom de leur époux et elles prennent les rênes du pouvoir seigneurial et civil. Les hommes qui restent après le départ des Croisés sont d'origine modeste, chargés de divertir les larges assemblées fréquentant les maisons de l'élite occitane. Ils essayent de devenir plus importants et aisés. Donc, ils écrivent et chantent des poèmes d'admiration et de dévouement à leur seigneur, qui est une dame. Flagornerie envers l'épouse de leur employeur absent aux Croisades !

Bernart de Ventadorn

*Gente Dame, je ne vous demande rien,
que de me prendre pour votre serviteur,
car je vous servirai comme mon noble maître,
quelle que soit ma récompense.*

L'humilité du chevalier, son attitude correcte constituent son passeport pour entrer dans les bonnes grâces de la Dame

qui sert d'intermédiaire pour un transfert symbolique de rang entre deux hommes de classes différentes. Ils se font pistonner !

Les poèmes d'amour courtois (fin'amors) viennent de l'influence de la poésie amoureuse d'Andalousie et d'Arabie où les poètes arabes chantaient leur adoration de la femme. Les Croisades avaient constitué un réseau considérable de connexions entre l'Occitanie et les brillantes cours de l'Espagne chrétienne, où vivaient des poètes et des artistes maures. Mais vers la fin du XI^e siècle, des réfugiés du Sud de l'Espagne commencèrent à s'installer dans la région de Nîmes et Montpellier, apportant en Occitanie la culture arabe et arabe. À Montpellier, une colonie de réfugiés musulmans donnaient des leçons de musique et de chants maures. À Narbonne, Béziers, Montpellier, Lunel et Vauvert, des colonies de traducteurs et d'érudits juifs, eux aussi réfugiés andalous, enseignaient la culture islamique et hispano-arabe, y compris la poésie et la musique.

Hélas ! En 1209, le pape Innocent III appelle à une nouvelle croisade afin d'exterminer les sectes des Cathares dans le Sud de la France où les hommes et les femmes étaient égaux et les femmes converties avaient le droit de prêcher. Le pape promettait aux hommes du Nord de la France qui faisaient la guerre d'annexion du Sud l'annulation de leurs dettes, la rémission de leurs péchés et l'assurance d'une place en paradis. Béziers, Carcassonne et Toulouse furent détruites. Les femmes perdirent les droits que leur reconnaissait la loi occitane. Leur musique s'est perdue jusqu'aux années 1970. Les femmes compositrices disparaissent jusqu'en 1908, date à laquelle Nadia Boulanger obtient un grand prix de Rome de composition musicale. En 1912, elle est autorisée à diriger plusieurs orchestres, grâce à ses compositions.

À la fin du XIX^e siècle, les femmes n'avaient pas le droit d'être cheffe d'orchestre parce qu'"une femme n'avait pas la force de diriger un orchestre". Ce n'est qu'au XXI^e siècle que cette barrière a commencé de tomber, avec des cheffes d'orchestre (directrices musicales) comme Claire Gibault, Simone Young, Marin Alsop et Speranza Scappucci. Néanmoins, sur 744 orchestres recensés dans le monde, 32 ont à leur tête une directrice musicale, soit 4,3 %. ■



Comtesse de Die

Le meilleur exemple de la reconstruction de la musique des troubairitz est l'album *Cansos des troubairitz*, sorti chez EMI en 1977, par le philologue Francisco Noy pour Montserrat Figueras.

Pour écouter la musique des troubadours :

<http://trobar.org/troubadours.com>

Pour la banque de données des mélodies :

<https://troubadourmelodies.org>

Hervé Berteaux et Jessica Warnock sont des musiciens en France qui se spécialisent en musique médiévale.

Les romans de Danae Penn (éditeur Nichol Press) sont disponibles pour 17,50 € (+3 € de port) chez l'auteur :

danaepenn@orange.fr et sur son site internet <https://belinalansac.com>

COURRIER DES LECTEURS

par Jacques Vonthron

Nous avons sollicité vos réactions et suggestions pour améliorer notre magazine ...

Voici la substantifique moëlle de vos missives

- Francis nous félicite pour la qualité de notre publication et souhaite que les colonnes de notre revue reçoivent un contenu plus européen. Comme à l'armée, celui qui lève le doigt, se porte volontaire. Francis nous livre une « Tribune de Strasbourg » ainsi qu'un compte rendu de l'Université d'Automne du Mouvement européen France (MEF). Il est conférencier émérite du Team Europe Direct et connaît la matière après avoir fréquenté les couloirs du Parlement. Nous suivrons sa suggestion pour les numéros à venir, en cette année d'élections européennes. Dès à présent notre magazine ouvre ses colonnes au Commissaire Thierry Breton pour un article de substance, un premier bilan impressionnant de son mandat.
- Christian nous demande d'insérer l'entièreté de la légende de sa photo publiée dans la Galerie de l'INFO 46. Comme précisé dans le numéro précédent, les photos sont envoyées à la rédaction, libres de droit et nous nous faisons fort de ne pas transformer les clichés tels que reçus. Par contre, nous supprimons de la légende tout élément de nature à blesser un tiers non consulté.

En tout cas merci de ce beau cliché colorisé et nous souhaitons que ses ennuis de santé se soient stabilisés.

- Daniela nous propose de collaborer au magazine sous forme soit d'un entretien imaginaire avec un grand personnage sur l'actualité européenne, soit du récit d'une visite de jardin de ville à travers les yeux d'un promeneur ou d'une promeneuse solitaire, tel Jean-Jacques Rousseau. Merci Daniela nous t'accueillerons bien volontiers dans notre prochain numéro.

THAT'S ALL FOLKS ... ! Le Comité rédactionnel (Guénolée Legros, Louis Baumard, Annie Frament, Denise Pétillon, Michèle Thozet et Jacques Vonthron) vous souhaite une bonne lecture et reste plus que jamais à votre écoute pour vos suggestions.



La région PACA mobilisait chaque année un compte régional pour les balades annuelles. Il restait sur ce compte un reliquat ancien d'un fonds de roulement accordé par l'AIACE France pour les activités associatives. Comme depuis deux ans nous faisons appel à une agence privée pour organiser nos voyages, nous avons décidé, Brigitte Soudier et moi, de réunir les bénévoles autour d'un déjeuner dans un bon restaurant pour les remercier et de donner ce reliquat à une association de bienfaisance.

« Les pionniers du bénévolat » dans notre région, Peter von der Hard, Alberto de

Don de l'AIACE France à l'Ukraine

par Michèle Thozet

Michelis et Winfried Boettcher, nous ont toutefois persuadées de donner la somme intégrale à une association.

Nous nous sommes donc mises en quête d'une association fiable. Notre choix s'est porté sur la Fondation de France. Créée il y a 50 ans, totalement indépendante et reconnue d'utilité publique, premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France réunit donateurs, fondateurs, bénévoles et porteurs de projets sur tous les territoires.

C'est ainsi que l'assemblée générale de l'AIACE France, réunie le 2 avril dernier à Nantes, a décidé à l'unanimité de faire un don exceptionnel de la somme de 2 300 euros au profit du programme ukrainien de la Fondation.

Dès le 28 février 2022, la Fondation avait lancé un appel à la solidarité pour apporter une aide d'urgence aux personnes affectées par le conflit. En un an, elle a consacré près de 9 millions d'euros à plus de 100 actions sur le terrain, majoritairement en Ukraine et dans les pays limitrophes (Pologne, Roumanie et Moldavie). Ses principes d'intervention : venir en aide aux populations notamment les plus fragiles et s'appuyer sur les organisations locales à même d'agir au plus près des besoins.

Pour en savoir plus sur les projets financés :

Solidarité et aide pour l'Ukraine

Solidarité Ukraine: un an d'actions

Informations fiscales récentes

❶ Exonération des prélèvements sociaux sur les revenus des pensionné(e)s des institutions européennes exerçant une activité rémunérée, et bénéficiant d'une affiliation au RCAM.

Nouvelle avancée dans le cadre de l'exonération des prélèvements sociaux pour les non assujettis au régime de sécurité sociale de leur pays de résidence. À l'initiative de Maître Jacques Buekenhoudt (Ancien avocat conseil de la Commission) et en réponse à une question préjudicielle posée, par le Tribunal du travail de Bruxelles, la CJUE a rendu un arrêt le 16 novembre 2023 (C-415/22). Il n'y a pas obligation d'assujettir le fonctionnaire retraité au régime de sécurité sociale de l'état membre, même s'il exerce une activité rémunérée.

Cet arrêt devrait également être d'application en France et permettre donc l'exonéra-

tion des prélèvements sociaux (CSG/CRDS...) sur les revenus d'activités rémunérées pour les pensionnés des Institutions européennes.

La pension Communautaire est bien sûr exonérée de toute taxation en France (Impôt prélevé par l'Union Européenne à la source).

Les éventuelles pensions françaises (si les droits n'ont pas été transférés à l'UE) sont également exonérées des prélèvements sociaux.

Ces exonérations sont, bien sûr, assujetties à la **non-affiliation à la Sécurité Sociale française**.

❷ Déclaration des comptes bancaires détenus dans les pays étrangers (Hors de France). Rappel de notre note fiscale annuelle.

Très récemment, un collègue retraité des institutions euro-

par Marie-Claude Blin et Jacques Babot

péennes résidant en France, s'est vu infliger une amende de plus de 10 000 € pour des comptes (actifs et clôturés) détenus à l'étranger (essentiellement en Europe) et non déclarés sur la déclaration annuelle de revenus (Formulaire N° 3916).

Nous vous rappelons que la déclaration des comptes (actifs ou clôturés) ainsi que tous les produits bancaires, (assurances vie, actions...) détenus à l'étranger sont obligatoires et la non-déclaration sanctionnée par une amende de 1 500 € par compte non déclaré et par année (maximum 3 ans de pénalités).

Le système européen d'échange automatique des informations fiscales fonctionne maintenant à plein régime et est très efficace ! ■

AIACE International



<https://aiace-europa.eu/fr/a-propos/>

AIACE France



<https://www.aiace-fr.eu>



Le Bureau, le Comité et les Bénévoles
de l'AIACE France vous présentent
leurs meilleurs voeux



Retrouvons-nous tous ensemble pour l'AG AIACE France
à **Bordeaux 30 mai 2024**

Balades touristiques les 31 mai & 1^{er} juin 2024

détails dans les pages 5, 6 et 7